

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle
75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle
75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société VANTIVA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VANTIVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de liquidité

Notes 1.2.1 "Principes d'élaboration", 8.2.1 "Dettes financières", 8.5.5 "Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital" et 13.2 "Remboursement du prêt à court terme" de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles du groupe Vantiva s'élèvent à 133 millions d'euros, et l'endettement financier brut incluant les dettes de loyers à 541 millions d'euros, soit une augmentation de 112 millions d'euros par rapport à 2022, principalement liée à la souscription d'un emprunt à court terme de 85 millions d'euros. Les instruments de dette du Groupe sont soumis à divers covenants financiers. Le non-respect d'un covenant constitue un cas de défaut, à la suite duquel une majorité simple des prêteurs peut demander à l'agent de la dette de la déclarer immédiatement exigible et payable.

Comme décrit dans la note 1.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, en raison de la variabilité des opérations et de l'acquisition récente de Home Networks, la société a un besoin accru de fonds de roulement jusqu'en décembre 2024.

En réponse, la direction a lancé des plans d'actions et préparé des prévisions de trésorerie pour les 12 prochains mois intégrant les bénéfices de ces actions et les hypothèses suivantes :

- Maintien du respect des covenants financiers liés aux emprunts de Barclays et d'Angelo Gordon arrivant à échéance en 2026 et 2027 ;
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024 ;
- Réalisation des synergies de coûts liées à l'intégration de Home Networks prévue pour l'exercice 2024 ;

- Maintien tout au long de l'année 2024, des conditions de paiement étendues convenues avec les fournisseurs clés au cours du premier trimestre 2024 ;
- Incorporation des actifs Home Networks dans la ligne d'« Asset Based Lending » de 125 millions de dollars avec Wells Fargo afin d'augmenter sa disponibilité de 50 millions de dollars au cours du premier semestre et de 50 millions de dollars supplémentaires en juillet 2024. La disponibilité de la ligne dépend des montants des stocks et des créances commerciales éligibles.

Les plans d'actions comprennent notamment l'extension (conclue le 20 mars 2024) à juin 2024 de la moitié du prêt à court terme de 85 millions d'euros contracté en octobre 2023 et arrivant initialement à échéance le 31 mars 2024. La moitié de ce prêt (42,5 millions d'euros) a été remboursée par anticipation le 27 février 2024.

Les plans d'actions et le caractère raisonnable des hypothèses susmentionnées ont été examinés par le Conseil d'administration le 26 mars 2024, qui a approuvé le budget ainsi que les prévisions de flux de trésorerie.

Dans ce contexte et compte tenu du fait que les jugements de la direction sont essentiels pour la détermination des prévisions de flux de trésorerie, nous avons considéré l'évaluation du risque de liquidité comme un point-clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus et apprécié l'environnement de contrôle permettant à la direction de votre société d'établir les prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois. Nous avons notamment :

- évalué les procédures mises en place par le Groupe pour s'assurer du respect au 31 décembre 2023 des covenants des contrats d'emprunt ;
- revu le traitement comptable des programmes d'affacturages et d'affacturages inversés, afin de valider leur caractère déconsolidant.

Nous avons pris connaissance des plans d'action et hypothèses sur lesquels se fondent les prévisions de trésorerie examinées par le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2024. En particulier, nous avons :

- apprécié ces prévisions au regard de notre connaissance de l'activité, de la documentation des hypothèses et plans d'actions afin d'intégrer Home Network dans le programme de financement du groupe, des échéances de remboursement de la dette, ainsi que des disponibilités des lignes de crédit ;
- interrogé la direction de sa connaissance d'évènements ou circonstances postérieurs à la clôture 2023 et à l'acquisition de l'activité Home Networks susceptibles de mettre en cause la liquidité du Groupe et les prévisions de trésorerie.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.2.1, 8.2.1, 8.5.5 et 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le risque de liquidité et les hypothèses structurantes sur la base desquelles les prévisions de trésorerie ont été établies.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Notes 4.1 "Écarts d'acquisition" et 4.5 "Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants" de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élève à 468 millions d'euros (après comptabilisation d'une perte de valeur de 133 millions d'euros en 2023), soit 28% du total du bilan. Ces écarts d'acquisition sont déterminés dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeur éventuelles, et convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue), dont les modalités sont décrites dans la note 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés. La direction s'assure ainsi lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Les tests de dépréciation intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses dans la détermination de la valeur d'utilité, portant notamment, selon les cas, sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- les taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés ;
- les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation, le cas échéant.

Pour l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Maison Connectée » (CH) s'élevant à 442 millions d'euros au 31 décembre 2023, le test de dépréciation n'a pas pu être effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés car votre Groupe n'a pas réalisé un exercice budgétaire autonome complet. Votre Groupe a évalué la valeur recouvrable en utilisant différentes méthodes de juste valeur (valeur attribuable à la capitalisation boursière de la division CH, multiples de l'EBITDA) qui ont abouti à des évaluations supérieures à la valeur comptable de l'UGT, avec une marge comprise entre 78 et 211 millions d'euros.

Pour l'UGT « Solutions Logistique » (SCS), les tests de dépréciation réalisés en 2023 ont conduit à une dépréciation de 133 millions d'euros de l'écart d'acquisition qui s'élève, au 31 décembre 2023, à 26 millions d'euros en valeur nette. Les hypothèses retenues par la direction dans l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT SCS sont présentées en note 4.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés et portent principalement sur :

- la fin progressive de l'activité optique à horizon 9 ans,
- l'exclusion du revenu de « Precision Bio Devices », étant donné le stade actuel de développement de l'activité,
- un taux de croissance à l'infini de 2 % pour les autres sources de revenus, y compris le vinyle.

Nous considérons l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du Groupe, (ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de cette valeur recouvrable.

Notre réponse

Nous avons analysé la conformité des méthodologies appliquées par votre société aux normes comptables en vigueur, s'agissant en particulier de la détermination des UGT et des modalités d'estimation de la valeur recouvrable.

Nous avons examiné les modèles, données et hypothèses clés, utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses et contrôlé les calculs effectués par votre Groupe avec le support de nos spécialistes en évaluation.

Pour les actifs présentant un risque spécifique de perte de valeur (UGT SCS), nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier la qualité du processus d'élaboration des budgets et des prévisions;
- rapprocher les prévisions d'activité du plan à 3 ans sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations approuvées par le Conseil d'administration ;
- évaluer la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus des principaux professionnels ;
- examiner la cohérence des taux d'actualisation retenus avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en faisant appel à des spécialistes internes en évaluation ;
- obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction et les comparer à nos propres calculs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.1 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés, en particulier les éléments se rapportant aux analyses de sensibilité réalisées par votre Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus^{Error! Bookmark not defined.} dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VANTIVA par votre assemblée générale du 20 juin 2012 pour Deloitte & Associés et du 29 mai 1985 pour Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 39^{ème} année sans interruption, dont 25 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 15 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars



Nadège PINEAU

Daniel ESCUDEIRO

Christophe PATOUILLERE



COMPTES CONSOLIDES 2023 DE VANTIVA

Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2023

COMPTES CONSOLIDES 2023 DE VANTIVA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
1.1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	10
1.1.1 CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL	10
1.1.2 SIGNATURE D'UN ACCORD EN VUE DE L'ACQUISITION DE L'ACTIVITÉ HOME NETWORKS	10
1.1.3 NOUVELLE DETTE À COURT TERME	10
EN OCTOBRE 2023, VANTIVA A CONTRACTÉ UNE NOUVELLE DETTE À COURT TERME, ARRIVANT À ÉCHÉANCE EN MARS 2023, POUR UN MONTANT DE 85 MILLIONS D'EUROS.	10
1.1.4 DÉCONSOLIDATION DE TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS	10
1.1.5 DÉPRÉCIATION DU GOODWILL DE SCS	11
1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	11
1.2.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION	11
1.2.2 TRANSITION IFRS ET NOUVELLES NORMES	13
1.2.2.1..... NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ENTRANT EN VIGUEUR ET APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2023	13
1.2.2.2 PRINCIPALES NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION PAR VANTIVA	14
1.2.3 PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE SUJETS À ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	15
1.2.4 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVICES	16
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	16
2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION	16
2.2 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2023	18
2.2.1 DÉCONSOLIDATION DE TCS	18
2.2.2 COMPTABILISATION DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES	18
2.3 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2022	18
2.3.1 CESSION DE L'ACTIVITÉ LICENCES DE MARQUES	18
2.3.2 TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS	19
2.4 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	20
3 INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	21
3.1 INFORMATION PAR SEGMENT	21
3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	24
3.3 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	25
3.4 PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	27
4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	27
4.1 ECARTS D'ACQUISITION	27
4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
4.4 DROITS D'UTILISATION	32
4.5 PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS	33
5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES	37
5.1 ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION	37
6. IMPÔT	40
6.1 IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	40
6.2 SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	41
7. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	43
7.1 VARIATION DU CAPITAL	43
7.2 AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES	44
7.3 RÉSULTAT PAR ACTION	45
7.4 RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES	46
8. ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	46
8.1 ACTIFS FINANCIERS	46
8.2 PASSIFS FINANCIERS	47
8.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	49
8.4 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR	52
8.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	56
9. AVANTAGES AU PERSONNEL	61
9.1 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	61



9.2	PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS	61
9.3	PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS	69
9.4	SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.	72
10.	PROVISIONS ET RISQUES	72
10.1	DÉTAIL DES PROVISIONS	73
10.2	RISQUES ET LITIGES	73
11.	OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
CONSOLIDÉS		76
11.1	IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT	76
11.2	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	77
12.	ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	77
12.1	ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	77
12.2	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	79
13.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	80
13.1	COMMSCOPE ACQUISITION	80
13.2	REMBOURSEMENT DU PRÊT À COURT TERME.....	80
13.3	CHANGEMENT DE GOUVERNANCE.....	81
13.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	81
14.	LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES	82

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	(3.2)	2 075	2 776
Coût de l'activité		(1 810)	(2 469)
Marge brute		265	307
Frais commerciaux et administratifs	(3.3)	(188)	(205)
Frais de recherche et développement	(3.3)	(69)	(89)
Autres produits d'exploitation	(2.3)	23	10
Coûts de restructuration	(10.1)	(14)	(17)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4.5)	(139)	(5)
Autres produits et charges	(3.3)	(14)	(13)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies		(136)	(11)
Produits d'intérêts		3	1
Charges d'intérêts		(73)	(168)
Autres charges financières nettes		(37)	(10)
Produits (charges) financiers nets	(3.4)	(107)	(177)
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	(2.4)	(25)	(311)
Impôt sur les résultats	(6.1)	(15)	(30)
Résultat net des activités poursuivies		(283)	(529)
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(12)	(2)	680
Résultat net de l'exercice		(285)	151
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Vantiva SA		(285)	151
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PAR ACTION			
(en euros, sauf le nombre d'actions)		Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	(7.3)	355 431 742	268 948 686
Résultat net par action des activités poursuivies			
- de base		(0,80)	(1,97)
- dilué		(0,80)	(1,97)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base		(0,01)	2,53
- dilué		(0,01)	2,53
Résultat net total par action			
- de base		(0,81)	0,56
- dilué		(0,81)	0,56

Les annexes de la page 10 à 83 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 Décembre,	
		2023	2022
Résultat net de la période		(285)	151
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	(7)	48
Impôts liés		-	-
<i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(8.5)	(1)	(5)
Impôts liés		-	-
Ecart de conversion			
- écarts de conversion de la période		(21)	47
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		-	310
Impôts liés		1	1
Total autres éléments du résultat global		(29)	401
Résultat global de la période		(314)	552
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Vantiva SA		(314)	552
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Les annexes de la page 10 à 83 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	468	619
Immobilisations incorporelles	(4.2)	133	163
Immobilisations corporelles	(4.3)	90	98
Droits d'utilisation	(4.4)	51	56
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	6	15
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS		749	951
Participations non consolidées	(8.1)	19	21
Autres actifs financiers non courants	(8.1)	17	18
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		35	39
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	2	45
Impôts différés actifs	(6.2)	20	19
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		806	1 053
Stocks	(5.1)	204	452
Clients et effets à recevoir	(5.1)	274	343
Actifs sur contrat client	(3.2)	20	21
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	187	271
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS		685	1 087
Créance d'impôt		10	9
Autres actifs financiers courants	(8.1)	29	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	133	167
Actifs destinés à être cédés	(12)	1	1
TOTAL ACTIFS COURANTS		859	1 290
TOTAL ACTIF		1 665	2 343

Les annexes de la page 10 à 83 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital social (355 431 742 actions au 31 décembre 2023 avec une valeur nominale de 0,01 euro)	(7.1)	4	4
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		(435)	(143)
Ecarts de conversion		(63)	(41)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vantiva SA		6	320
Participations ne donnant pas le contrôle		0	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6	320
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	181	191
Autres provisions	(10.1)	27	28
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	3	5
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES		211	224
Dettes financières	(8.3)	391	363
Dettes de loyers	(8.3)	37	44
Impôts différés passifs	(6.2)	3	3
TOTAL DETTES NON COURANTES		641	633
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	34	33
Autres provisions	(10.1)	32	43
Fournisseurs et effets à payer		540	855
Provisions pour dettes sociales		67	69
Passifs sur contrat client	(3.2)	10	3
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	202	344
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES		885	1 347
Dettes financières	(8.3)	92	1
Dettes de loyers	(8.3)	22	23
Dettes d'impôt courant		16	18
Autres dettes courantes	(8.2)	2	0
TOTAL DETTES COURANTES		1 017	1 389
TOTAL PASSIF		1 658	2 023
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 665	2 343

Les annexes de la page 10 à 83 font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
			2023	2022
Résultat net de l'exercice			(285)	151
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession			(2)	680
Résultat net des activités poursuivies			(283)	(529)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>				
Amortissements d'actifs			114	135
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence	(2.4)		25	311
Pertes de valeur d'actifs	(4.1)		139	5
Variation nette des provisions			(21)	(21)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs			(0)	3
Charges (produits) d'intérêts	(3.4)		70	167
Autres (dont impôts)			39	40
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs			(8)	57
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			74	168
Intérêts payés sur dettes de loyers			(9)	(8)
Intérêts payés			(28)	(57)
Intérêts reçus			3	1
Impôts payés sur les résultats			(17)	(19)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies			23	86
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession			(1)	(78)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)			23	86
Acquisition d'autres actifs financiers			(10)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles			(32)	(36)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			0	2
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés			(45)	(47)
Trésorerie mise en nantissement			(11)	(13)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement			5	19
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies			(93)	(74)
Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(12.1)		(15)	35
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)			(93)	(74)
Augmentation de capital	(11.1)		(1)	284
Augmentation des dettes financières	(11.1)		83	356
Remboursement des dettes de loyers	(11.1)		(25)	(22)
Remboursement des dettes financières	(11.1)		(1)	(1 138)
Frais liés aux opérations de financement	(11.1)		-	(5)
Autres			6	6
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies			63	(518)
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(11)		(4)	544
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)			63	(518)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(12.1)		(20)	501
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE			167	196
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)			(27)	(4)
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie			(6)	(25)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE			133	167

Les annexes de la page 10 à 83 font partie intégrante des états financiers consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1 Janvier 2022	2	643	500	99	-712	-399	134	-	134.1032403
Résultat net	-	-	-	-	151	-	151	-	151
Autres éléments du résultat global	-	-	-	44	0	357	401	-	401
Résultat global sur la période	-	-	-	44	151	357	552	-	552
Augmentation de capital (300m€ d'Obligations Convertibles en Actions diminuée de 16 millions d'euros de frais)	1	283	-	-	-	-	284	-	284
Distribution de 65% de Technicolor Creative Studios	-	(694)	-	36	-	-	(658)	-	(658)
Stock-options accordées aux employés	-	0	-	7	-	-	7	-	7
Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées	-	0	-	(12)	12	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	4	232	500	173	(549)	(41)	320	-	320
Résultat net	-	-	-	-	(285)	-	(285)	-	(285)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	-	(21)	(29)	-	(29)
Résultat global sur la période	-	-	-	(7)	(285)	(21)	(314)	-	(314)
Augmentation de capital	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-
Au 31 Décembre 2023	4	231	500	167	(633)	(62)	6	-	6

Les annexes de la page 10 à 83 font partie intégrante des états financiers consolidés

1. Présentation générale

Vantiva est un leader technologique mondial dans la conception, le développement et la fourniture de produits et de solutions innovants qui connectent les consommateurs du monde entier aux contenus et aux services qu'ils aiment, que ce soit à la maison, au travail ou dans d'autres espaces intelligents. Vantiva s'est également forgé une solide réputation dans l'optimisation des performances de la chaîne d'approvisionnement en tirant parti de son expertise de plusieurs décennies dans la fabrication, la logistique, l'exécution et la distribution de haute précision. Voir la note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Vantiva », « le Groupe » et « Vantiva » définissent Vantiva SA et ses filiales consolidées. « Vantiva SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Vantiva.

1.1 Principaux événements de l'exercice

1.1.1 Changement de siège social

Depuis le 22 juin 2023, Vantiva SA a emménagé au sein de son nouveau siège social au 10 boulevard de Grenelle dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

1.1.2 Signature d'un accord en vue de l'acquisition de l'Activité Home Networks

Le 3 octobre 2023 Vantiva a annoncé une étape clé de son développement stratégique avec la conclusion d'un accord avec le groupe CommScope visant l'acquisition de son activité « réseaux domestique » en contrepartie d'une participation de 25% du capital entièrement dilué de Vantiva. L'opération est détaillée dans la note 13.1.

1.1.3 Nouvelle dette à court terme

En octobre 2023, Vantiva a contracté une nouvelle dette à court terme, arrivant à échéance en mars 2023, pour un montant de 85 millions d'euros.

La nouvelle dette avait pour objectif de couvrir tout besoin de liquidité à court terme, y compris les besoins en fonds de roulement et les coûts suite à l'acquisition de la division Home Network de CommScope, qui a eu lieu le 9 janvier 2024.

La nouvelle dette a été financée par les prêteurs existants (Angelo Gordon et Barclays) en faveur de la filiale Vantiva Technologies SAS. Un prêt intra-groupe a ensuite été accordé par Vantiva Technologies SAS à Vantiva SA pour un montant de 85 millions d'euros. Vantiva SA est le garant de cette dette.

1.1.4 Déconsolidation de Technicolor Creative Studios

Technicolor Creative Studios a annoncé les détails de son refinancement et la nouvelle composition de son actionnariat le 3 avril 2023.

La signature d'un protocole de conciliation de TCS par ses prêteurs et ses actionnaires, dont nous faisons partie, a eu lieu le 27 mars 2023.

Son homologation par un jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 29 mars 2023 met fin à la procédure de conciliation ouverte le 20 janvier 2023.

Conformément aux termes de l'accord de principe du 8 mars 2023, le Protocole de Conciliation prévoit que le refinancement de sa dette comprendra un financement New Money d'un montant total en principal, net des commissions d'une décote initiale à l'émission et de commission d'engagement, environ égal à 170 millions d'euros et le réaménagement de sa dette existante.

Ce plan de refinancement est basé sur l'émission d'obligations convertibles et de bons de souscription d'actions donnant droits à 44% du capital social aux nouveaux apporteurs.

Pour plus de détails sur ce plan de refinancement, veuillez-vous référer au communiqué de presse de TCS. Le 8 juin dernier Vantiva SA, au travers de sa fiducie, a participé à ce plan à hauteur de 10 millions d'euros par le biais d'une souscription à l'émission de l'emprunt en obligations convertibles (OCA). Ces dernières ont été affectées à la fiducie. A l'issue de ce plan de conciliation la participation de Vantiva SA, dans l'hypothèse d'une conversion complète des obligations convertibles et de l'émission intégrale des bons de souscription, passerait de 35% à 9,7%. En conséquence les droits de détention de Vantiva dans TCS passent en dessous de 20% causant la déconsolidation de TCS (perte d'influence notable), dans les comptes consolidés du groupe, à compter du 8 juin 2023. Une dépréciation d'un montant de 25 millions d'euros des titres que Vantiva détient a été constatée. Le traitement comptable est détaillé en note 2.

1.1.5 Dépréciation du goodwill de SCS

Suite à une baisse plus forte que prévue des ventes de disques optiques sur le premier semestre 2023, le groupe a réalisé un test de dépréciation de son activité SCS conduisant à une dépréciation de 133 millions d'euros du Goodwill en juin 2023. Un nouveau test a été réalisé en Décembre 2023, aucune perte de valeur complémentaire n'a été constatée. Les hypothèses et les analyses de sensibilité sont présentées dans la note 4.5.

1.1.6 Environnement économique

Bien que l'activité n'ait pas d'actifs ni de clients ou de fournisseurs directs en Russie et en Ukraine, le conflit en cours a généré une incertitude supplémentaire en termes d'approvisionnement pour Maison Connectée. Cela a entraîné une augmentation des délais de transit pour certains clients européens, dans la mesure où des produits qui transitaient auparavant par voie ferroviaire via la Russie, transitent désormais par voie maritime.

1.2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

1.2.1 Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2023 et adoptées par l'Union Européenne au 9 mars 2023.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Vantiva ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Vantiva SA le 26 mars 2024. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été adopté pour la première fois en 2023 (voir note 1.2.2.1).

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation après examen, notamment, des prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois.

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans le contexte suivant :

En raison de la variabilité des opérations et de l'acquisition récente de Home Networks, l'entreprise a un besoin accru de fonds de roulement jusqu'en Décembre 2024. Ce besoin a été anticipé et devrait se normaliser au cours du processus d'intégration, qui implique notamment (i) le déploiement des systèmes et processus informatiques de Vantiva à l'ensemble de l'entreprise et (ii) la fusion des entités juridiques pour simplifier la structure juridique du groupe.

Vantiva a donc engagé les actions suivantes:

- Un vaste travail d'intégration impliquant toutes les fonctions de l'entreprise et des négociations avancées avec les fournisseurs clés pour une améliorations des conditions d'achat. Ces actions combinées devraient générer les synergies de coûts et de fonds de roulement identifiées lors de l'approbation du projet d'acquisition, dont les principales ont déjà été approuvées et sont en cours de mise en œuvre au premier semestre 2024;
- Négociations avec Wells Fargo en vue d'incorporer les actifs de Home Networks dans la facilité de crédit existante de 125 millions de dollars, améliorant ainsi la disponibilité moyenne du financement du fonds de roulement. Ce contrat est en cours d'élaboration, après des vérifications préalables concluantes.
- Prolongation jusqu'en juin 2024 de la moitié du prêt à court terme de 85 millions d'euros contracté en octobre 2023 et arrivant initialement à échéance en mars 2024. La moitié de ce prêt a été remboursée par anticipation le 27 février 2024 (42,5 millions d'euros). Cette extension a été signée le 20 mars 2024.
- Extension des lignes d'affacturage potentielles au nouveau périmètre d'activité.

La prévision de trésorerie pour les 12 prochains mois a donc été préparée en intégrant le bénéfice des actions mentionnées ci-dessus et en incorporant les hypothèses suivantes :

- Le maintien du respect des engagements financiers liés aux prêts de Barclays et d'Angelo Gordon arrivant à échéance en 2026 et 2027,
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024,
- Réalisation des synergies de coûts liées à l'intégration prévue pour l'exercice 2024,
- Maintien tout au long de l'année 2024 des conditions de paiement convenues avec les fournisseurs clés au cours du 1^{er} trimestre 2024,
- Incorporation des actifs de Home Networks pour augmenter la disponibilité de la ligne Wells Fargo de 50 millions de dollars au cours du premier semestre et l'augmenter de 50 millions de dollars supplémentaires en juillet 2024.

Ces hypothèses de structuration sont essentielles pour justifier le principe de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, le groupe pourrait, le cas échéant, envisager de recourir à d'autres sources de financement, telles que l'affacturage, qui ne sont pas incluses dans le plan de trésorerie actuel.

Ces plans d'action et le caractère raisonnable de ces hypothèses ont été examinés par le Conseil d'administration le 26 mars 2024, qui a approuvé le budget et les prévisions de trésorerie.

1.2.2 Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2023

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1^{er} janvier 2023

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Principales dispositions
<p>Informations à fournir sur les méthodes comptables (Amendement à IAS 1 et à l'énoncé pratique en IFRS 2)</p>	<p>Les entreprises doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes. Plusieurs paragraphes sont ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives.</p> <p>Ces amendements précisent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs; - les informations sur les méthodes comptables sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers; - si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables. <p>En outre, l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 a été modifié afin d'y ajouter des directives et des exemples pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 <i>Making Materiality Judgements</i>, aux informations à fournir sur les méthodes comptables pour appuyer les modifications d'IAS 1.</p> <p>Le Groupe a appliqué ces amendements sur les informations à fournir sur les politiques comptables du Groupe.</p>
<p>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (Amendements à IAS 1)</p>	<p>Ces amendements ont pour objet de :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) clarifier que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et harmonisent le libellé de tous les paragraphes concernés pour utiliser le terme « droit » de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquer explicitement que seuls les droits qui existent « à la fin de la période de présentation de l'information financière » influent sur le classement d'un passif; (2) clarifier que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et (3) précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. <p>Le groupe a revu sa dette avec la ligne de Wells Fargo en particulier, compte tenu des exigences en matière de garantie des actifs, le groupe estime qu'il n'a pas le droit de différer le règlement au-delà de 12 mois.</p>
<p>Définition d'une estimation comptable (Amendements à IAS 8)</p>	<p>La définition d'un changement d'estimations comptables est remplacée par une définition des estimations comptables. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude relative à la mesure ».</p>

	<p>Les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables exigent que les éléments des états financiers soient évalués d'une manière qui implique une incertitude de mesure.</p> <p>Le conseil d'administration précise qu'un changement d'estimation comptable résultant de nouvelles informations ou de nouveaux développements ne constitue pas la correction d'une erreur. En outre, les effets d'un changement d'une donnée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas de la correction d'erreurs de périodes antérieures.</p> <p>Un changement d'estimation comptable peut affecter uniquement le résultat de la période en cours, ou le résultat de la période en cours et des périodes futures. L'effet du changement relatif à la période en cours est comptabilisé en produit ou en charge de la période en cours. L'effet, le cas échéant, sur les périodes futures est comptabilisé en produit ou en charge dans ces périodes futures.</p> <p>Les modifications n'ont pas d'impact significatif sur le groupe.</p>
<p>Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (Amendements à IAS 12)</p>	<p>Les modifications visent à clarifier la manière dont les entreprises comptabilisent l'impôt différé sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement.</p> <p>Le principal changement est une exemption de l'exemption de comptabilisation initiale prévue dans IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Par conséquent, l'exemption de comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions dans lesquelles des montants égaux de différences temporelles déductibles et imposables surviennent lors de la comptabilisation initiale. Ceci est également expliqué dans le nouveau paragraphe IAS 12.22A.</p> <p>Les amendements n'ont pas d'impact significatif sur le Groupe.</p>
<p>Réforme fiscale internationale, Pilier 2 (Amendement à IAS 12)</p>	<p>L'amendement considère l'impôt complémentaire « Pilier 2 » comme un impôt sur le résultat ; introduit une exception temporaire obligatoire aux impôts différés qui résulteraient de ces dispositions ; requiert des informations en annexe sur l'exposition de l'entité aux nouvelles conséquences fiscales.</p> <p>Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur le Groupe.</p>

Aucun impact significatif n'a été identifié résultant de l'application des normes ci-dessus.

Normes, amendements et interprétations non appliquées au 1^{er} janvier 2023

Aucune norme n'a été appliquée par anticipation.

1.2.2.2 Principales normes, modifications et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Vantiva

Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
<p>Contrats de location : Passif Locatif dans une Transaction de cession-bail (Amendements à IFRS 16)</p>	<p>1^{er} janvier 2024 (non adopté par l'UE)</p>	<p>Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Le nouveau paragraphe 102A qui est ajouté dans la norme IFRS 16 précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que le vendeur-preneur évalue ultérieurement la dette de location résultant d'une transaction de cession-bail conformément aux dispositions existantes de la

		norme (paragraphe 36 à 46), mais en déterminant les paiements de loyers de façon à ne comptabiliser aucun gain ou perte lié au droit d'utilisation conservé (dit autrement, le vendeur-preneur ne comptabilise en résultat que le gain ou la perte lié au droit d'utilisation transféré à l'acheteur-bailleur) ; et
		<ul style="list-style-type: none"> • que les présents amendements ne font pas obstacles à l'application du paragraphe 46(a) en cas de modification du contrat de location réduisant l'étendue de celui-ci : le vendeur-preneur comptabilise en résultat tout gain ou perte lié à la résiliation partielle ou totale du contrat de location.
Accords de financement fournisseurs (Amendement IAS 7 et IFRS 7)	1 ^{er} janvier 2024 (non adopté par l'UE)	Cet amendement requiert de fournir des informations en annexe sur les accords de financement des fournisseurs autrement connus sous le nom d'affacturage inversé, dans le but d'améliorer la transparence de ces accords et leurs effets sur les passifs, flux de trésorerie et risque de liquidité.

1.2.3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir note 8.4).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Absence de risque en continuité d'exploitation, malgré la variabilité potentielle du calendrier des ventes, notamment au regard des prévisions de flux de trésorerie visées par le Conseil d'administration du 26 mars 2024 pour les 12 mois à venir ;
- Classification de la participation dans TCS (voir note 2.2.1)
- Détermination de la juste valeur des Obligations convertibles de TCS (voir note 2.2.2)
- Comptabilisation des coûts liés à la distribution et au refinancement (voir notes 2.2.2 et 3.4) ;
- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir notes 4.1, 4.2) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir notes 4.2 et 4.3) ;
- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation, et des montants récupérables pour les droits d'utilisation testés individuellement (voir note 4.4) ;

- Présentation des autres produits (charges) (voir note 3.3.3) ;
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir note 5.1.2) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir note 5.1.4).

1.2.4 Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2023	2022	2023	2022
US Dollar (USD)	1.1050	1.0666	1.0816	1.0563
Australian Dollar (AUD)	1.6263	1.5693	1.6297	1.5190
Indian Rupee (INR)	91.9045	88.1710	89.3371	82.8319
Mexican Pesos (MXN)	18.7231	20.8560	19.2035	21.2144

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé

exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés de Vantiva, établis aux 31 décembre 2023 et 2022 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en note 15.

Nombre de sociétés au 31 décembre 2023	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES AMERIQUES	ASIE & OCEANIE	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	9	23	12	9	13	66
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	0	1	3
TOTAL	10	23	13	9	14	69

Nombre de sociétés au 31 décembre 2022	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES AMERIQUES	ASIE & OCEANIE	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	9	22	11	9	14	65
Sociétés mises en équivalence	2	0	1	0	1	4
TOTAL	11	22	12	9	15	69

2.2 Changements dans le périmètre de consolidation en 2023

2.2.1 Déconsolidation de TCS

Le 8 juin dernier, suite au jugement de conciliation décrit en note 1.1.1, et notamment de l'augmentation de capital par conversion de dettes réalisée par TCS, les droits de détention de Vantiva SA sont passés de 35% à 7,5%.

En conséquence, les actions de TCS ont été déconsolidées le 8 juin 2023.

- **Changements de classement des titres TCS au bilan de Vantiva**

Lors de la perte d'influence notable ou de contrôle conjoint, un investisseur doit cesser d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise (IFRS 10).

En conséquence, les titres TCS ont été reclassés en actifs financiers non consolidés. En vertu de la norme IFRS 9, les intérêts conservés ont été réévalués à leurs juste valeur. La variation de cette dernière a été constatée par P&L afin de ramener les titres de TCS à leur juste valeur sur la base du cours de bourse.

- **Impact de la dépréciation et de la mise à la juste valeur des titres TCS dans le P&L de Vantiva**

La valeur nette des titres TCS à fin décembre 2023 s'élève à 3.1 millions d'euros. L'impact de la dépréciation des titres TCS du 1er janvier au 8 juin 2023 est présenté en résultat lié aux sociétés mises en équivalence pour 25 millions d'euros. La variation de la juste valeur des titres entre le 8 juin et 31 décembre 2023 a été comptabilisée en autre résultat financier de variation de juste valeur sur actifs et passifs financiers pour 11 millions d'euros.

Pour rappel la valeur nette des titres de TCS s'élevait à 43 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans les comptes du groupe Vantiva.

2.2.2 Comptabilisation des Obligations Convertibles

Vantiva SA a participé au refinancement de TCS en souscrivant à une émission d'obligations convertibles pour un montant de 10 millions d'euros. Cette souscription de 10 millions d'euros représente 50 112 559 OCA à un prix de souscription circa de 0,19955€ par obligation.

Les modalités de conversion sont les suivantes. Ces obligations seront convertibles en actions nouvelles de TCS qui seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de TCS. Une obligation convertible devra être converties pour souscrire à cinq actions.

Ces obligations convertibles ont été enregistrées au bilan de Vantiva SA en instruments financiers à leur juste valeur. La méthode appliquée pour déterminer cette dernière est détaillée en note 8.4. Ces dernières seront revalorisés à chaque clôture à leurs juste valeur par résultat.

2.3 Changements dans le périmètre de consolidation en 2022

2.3.1 Cession de l'activité Licences de Marques

Le 31 mai 2022, le Groupe a conclu la vente de son activité Licences de Marques. Cette opération permet au Groupe de poursuivre la simplification de sa structure, avec la cession d'actifs non stratégiques et d'accroître sa flexibilité financière.

La contrepartie reçue s'élève à 99,3 millions d'euros, l'opération a engendré une plus-value de 57 millions d'euros enregistrée en opérations arrêtées ou en cours de cession.

Le détail de cette opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	
Prix de vente	99
Ajustement de prix	(7)
Marques	(33)
Autres actifs et passifs nets	(2)
Frais de transaction	(1)
Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques	57

2.3.2 Technicolor Creative Studios

Traitement comptable de la Distribution et du refinancement

Distribution en nature

Conformément à la norme IFRS 10, la perte de contrôle du sous-groupe TCS a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. En outre, IFRIC 17 exige que le passif lié au paiement d'un dividende soit évalué à la juste valeur des actifs à distribuer et que, lorsque ce dividende est réglé, la différence entre la valeur comptable des actifs distribués et le dividende à payer soit comptabilisée dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 13, la juste valeur des actions de TCS a été évaluée à 1,85€ par action en utilisant le cours de clôture du 29 septembre 2022, date de livraison des actions aux actionnaires.

Le 27 septembre 2022, pour donner suite à la distribution de 65% des actions TCS :

- Vantiva a déconsolidé 100% des actifs nets.
- Vantiva a comptabilisé la juste valeur de la participation conservée de 35% comme participation mise en équivalence.
- En contrepartie Vantiva a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé dans la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession » la plus-value de la distribution (y compris les frais et le recyclage de l'écart de conversion) et la réévaluation à la juste valeur de sa participation restante de 35% dans TCS pour un montant de 633 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la transaction :

<i>En millions d'euros</i>	
Juste valeur TCS ⁽¹⁾	1 013
Actif et passif net	(25)
Reclassement de CTA cumulé (Ajustement de change)	(310)
Coûts de transaction	(45)
	633

(1) La juste de valeur de TCS inclut l'évaluation des 65% distribués et 35% lié à la réévaluation initiale de la participation mise en équivalence suite à la perte de contrôle

Refinancement

Les obligations convertibles (MCN) ont été intégralement comptabilisées en capitaux propres, les conditions nécessaires à la conversion étant remplies lors de son émission le 15 septembre 2022, et les obligations ayant été converties le 22 septembre 2022.

La totalité de la dette issue du plan de Sauvegarde a été refinancée et la différence entre le montant nominal remboursé et la valeur comptable de la dette (63 millions d'euros) a été comptabilisée en charges financières, puisque les conditions du nouveau financement correspondaient bien au critère de modification substantielle (différents prêteurs, devises, maturités...).

Les nouveaux instruments de dette sont présentés dans la note 8

La comptabilisation de 35% de TCS restante

Comme indiqué dans la note 8, la participation restante de 35% dans TCS a été placée dans le Fiducie-Sûreté en tant que garantie pour les nouveaux instruments de dette. Cette fiducie confère au représentant des prêteurs tous les droits de vote relatifs aux opérations sur les capitaux propres de TCS, tels que les dividendes, la vente, la fusion, la dissolution et l'augmentation de capital. En outre, à la suite de la distribution, Vantiva n'a conservé aucune représentation au sein du Conseil d'administration.

Cependant, Vantiva conserve son pouvoir de demander la nomination de membres du Conseil d'administration lors de la future assemblée générale et de vote sur d'autres décisions, et les deux groupes sont liés par un accord de services de transition. Par conséquent, TCS est une entreprise associée selon l'IAS 28 et a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'avertissement sur les bénéfices et les difficultés annoncées par le groupe TCS constituent un indicateur de perte de valeur. L'écart d'acquisition de TCS a été déprécié conformément à l'IAS 36. Le groupe a retenu la juste valeur nominale diminuée des coûts de vente, estimée au cours de bourse de fin d'année comme valeur recouvrable.

Transitional Services Agreement (TSA)

Selon cet accord conclu dans le but de finaliser la séparation, le groupe continue de supporter certains coûts liés à TCS jusqu'à ce que les systèmes informatiques et structures administratives nécessaires soient mises en place. En conséquence 10 millions d'euros ont été refacturés par Vantiva à TCS en 2022 au titre de ces prestations et sont présentés dans la ligne « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

Le groupe s'est engagé par ailleurs à porter 50% des coûts nécessaires à la mise en place des fonctions administratives et informatiques de TCS si celles-ci se font selon les dispositions mutuellement agréées. Comme Vantiva ne trouve aucun avantage économique futur autre que la bonne réalisation de la Distribution, une provision de 6 millions d'euros a été comptabilisée comme composante de la plus-value de Distribution.

2.4 Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 2 millions d'euros d'investissement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou des coentreprises.

Le 8 juin 2023, les droits de détention de Vantiva dans TCS sont passées en dessous de 20% causant la déconsolidation de TCS (perte d'influence notable), dans les comptes consolidés du groupe.

Les autres investissements sont des sociétés non-cotées ; par conséquent, aucun prix de marché n'est disponible pour leurs actions. Aucune de ces entreprises associées ou coentreprise n'est individuellement significative pour le groupe.

Transactions avec les sociétés Mises en Equivalence

Les états financiers consolidés comprennent des transactions effectuées par le groupe avec des entreprises associées et des coentreprises. Ces transactions sont effectuées dans des conditions normales de marché et dans le cas du TSA selon un principe ni gains ni pertes.

3 Information par segment et par zone géographique

3.1 Information par segment

Le Groupe Vantiva est constitué de deux activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à IFRS 8 : Maison Connectée et Solutions Logistiques (SCS) (anciennement « Services DVD »).

Le Comité Exécutif prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Vantiva sur la base de ces deux segments opérationnels. Les activités restantes (y compris les fonctions transverses) sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

Les activités Licences de Marques et Technicolor Creative Studios sont présentées dans la ligne des opérations arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et ne sont pas incluses dans la note informations par segment.

Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques, et des appareils connectés de l' « Internet des objets ». Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de ces biens et des services associés.

Solutions Logistiques (SCS)

Le segment SCS est le leader mondial dans les services de répllication, d'emballage et de distribution de CD, DVD, Blu-ray™ pour les vidéos, jeux et musique. Le segment porte une attention particulière à la diversification de ses activités hors pack média, offrant des solutions complètes de services d'approvisionnement, comprenant des services de distribution, d'exécution, de courtage de fret et de gestion du transport. En outre, le segment accélère le développement de nouvelles activités de fabrication non liées aux disques, comprenant la production de dispositifs micro fluidiques à base de polymères destinés aux diagnostics médicaux et les investissements récents dans des capacités de production dédiées à la fabrication de disques vinyle.

Corporate & Autres

Le segment « Corporate & Autres » regroupe :

- Les fonctions centrales qui comprennent les coûts de la Direction du Groupe, ainsi que les fonctions centrales, comme les achats, les ressources humaines, l'informatique, la finance, le marketing et la communication, les affaires juridiques et la gestion de l'immobilier, et qui ne prestent pas directement pour une activité particulière au sein des deux segments du Groupe ;
- L'activité Licences de Brevet, qui monétise les droits et brevets non cédés à InterDigital ;
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques.

	Exercice clos le 31 Décembre 2023			
	Maison Connectée	SCS	Corporate & Autres	TOTAL Vantiva
<i>(en millions d'euros)</i>				
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	1 563	512	1	2 075
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	36	(134)	(37)	(136)
<i>Dont:</i>				
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(20)	(5)	-	(26)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(5)	(134)	-	(139)
Coûts de restructuration	(3)	(9)	(2)	(14)
Autres produits (charges)	(2)	(5)	(7)	(14)
EBITA ajusté	66	18	(28)	57
<i>Dont:</i>				
Amortissements et dépréciations	(56)	(28)	(4)	(88)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	2	1	(1)	2
EBITDA ajusté	120	45	(23)	142
Etat de la situation financière				
Actifs sectoriels	1 148	268	16	1 432
Actifs non affectés				233
Total actif consolidé				1 665
Passifs sectoriels	683	158	256	1 096
Passifs non affectés				562
Total passif consolidé hors capitaux propres				1 659
Autres informations				
Investissements nets	(59)	(17)	(0)	(77)
Capitaux mis en œuvre	61	114	(22)	154

⁽¹⁾ Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Maison Connectée	SCS	Corporate & Autres	TOTAL Vantiva
<i>(en millions d'euros)</i>				
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	2 120	655	1	2 776
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	34	(3)	(41)	(11)
<i>Dont:</i>				
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(24)	(7)	-	(31)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(3)	(1)	-	(5)
Coûts de restructuration	(1)	(12)	(4)	(17)
Autres produits (charges)	(4)	(6)	(2)	(13)
EBITA ajusté	66	23	(35)	55
<i>Dont:</i>				
Amortissements et dépréciations	(67)	(33)	(3)	(104)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	(1)	(0)	(1)	(2)
EBITDA ajusté	135	56	(30)	161
Etat de la situation financière				
Actifs sectoriels	1 553	445	28	2 026
Actifs non affectés				317
Total actif consolidé				2 343
Passifs sectoriels	1 077	199	296	1 572
Passifs non affectés				451
Total passif consolidé hors capitaux propres				2 023
Autres informations				
Investissements nets	(61)	(18)	(1)	(80)
Capitaux mis en œuvre	67	123	(25)	165

⁽¹⁾ Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- 1 La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- 2 La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA ;
- 3 Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment ;
- 4 La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec

- les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- 5 La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
 - 6 La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - 7 La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.

Segment Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. Les revenus sont reconnus à la livraison des biens.

Segment Solutions Logistiques (SCS)

Notre division Solution Logistiques offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont ajustés pour anticiper la remise probable.

Pour les deux divisions, le chiffre d'affaires est constaté lors de la livraison des services.

3.2.1 Chiffre d'affaires

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	December 31, 2023	Maison Connectée	SCS	Corporate & Autres	December 31, 2022
Revenus reconnus à la livraison des biens et services	2 074	1 563	512	-	2 775
Revenus des brevets	1	-	-	1	1
Revenus des activités poursuivies	2 075	1 563	512	1	2 776

Information sur les principaux clients

Les trois principaux clients représentent 35% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2023 (734 millions d'euros) représentant le même pourcentage du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2022 (985 millions d'euros).

Autres informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires							
2023	357	18	96	1 166	274	163	2 075
2022	456	18	117	1 523	419	243	2 776
Actifs sectoriels							
2023	473	11	48	597	237	66	1 433
2022	694	20	50	923	258	80	2 025

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

Autres informations par produit

(en millions d'euros)	Connected Home		SCS		TOTAL
	Haut Débit	Vidéo	Disque Optical	Croissance	
Chiffre d'affaires					
2023	1 262	301	427	85	2 075
2022	1 599	522	578	77	2 776

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1 Frais de recherche et développement

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Frais de recherche et de développement, bruts	(79)	(87)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	35	35
Amortissement des actifs incorporels de développement	(26)	(37)
Frais de recherche et de développement, nets des subventions	(69)	(89)

3.3.2 Frais commerciaux et administratifs

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
(en millions d'euros)		
Frais commerciaux et de marketing	(68)	(81)
Frais généraux et administratifs	(120)	(124)
Frais commerciaux et de marketing	(188)	(205)

3.3.3 Autres produits (charges)

Les autres produits sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Vantiva. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
(en millions d'euros)		
Plus values de cession d'actifs nettes	0	(0)
Litiges et autres	(14)	(13)
Autres produits (charges)	(14)	(13)

En décembre 2023, les autres produits et charges représentent une perte de 14 millions d'euros incluant, des provisions pour risques et litiges d'un montant de 3 millions d'euros principalement lié à une charge de transaction de 2 millions d'euros. Les autres éléments non courants s'élevant à 11 millions d'euros dont 8 millions des charges relatives aux coûts d'acquisition de Home Networks.

Les litiges et autres au 31 décembre 2022 incluent l'effet de l'accélération de la période d'acquisition définitive des actions attribuées au titre du plan d'investissement à long terme (LTIP) 2020 pour 4 millions d'euros, les autres coûts induits par la Distribution pour 3 millions d'euros et divers charges liées à des litiges en cours.

3.4 Produits (charges) financiers nets

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
(en millions d'euros)		
Produits d'intérêts	3	1
Charges d'intérêts	(73)	(168)
Charges d'intérêts nettes	(70)	(167)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(9)	(4)
Gain / (perte) de change	2	4
Autres	(30)	(10)
Autres charges financières nettes	(37)	(10)
Produits (charges) financiers nets	(107)	(177)

En 2023, le résultat financier affiche une perte de 107 millions d'euros comprenant :

- Des charges d'intérêts nettes s'élevant à 70 millions d'euros dont 54 millions d'euros d'intérêts liés au coût du refinancement effectué en 2022 et des intérêts du prêt à court terme contracté cette année.
- Les autres charges financières enregistrent une perte de 37 millions d'euros. Elles s'expliquent principalement par la mise à la juste valeur des titres de TCS pour 14 millions d'euros et des obligations convertibles de TCS pour 2 millions d'euros, ainsi que 9 millions d'euros de charges financières liées aux plans de retraites.

4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

+ la juste valeur des éléments transférés au vendeur

+ le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise

+ si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise

- le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2023. (voir note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

<i>(en millions d'euros)</i>	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	SCS	Total
Au 1 janvier 2022	185	434	153	773
Ecart de conversion	10	23	8	42
Variations de périmètre	(196)	-	-	(196)
Au 31 décembre 2022	-	458	162	619
Ecart de conversion	-	(16)	(2)	(18)
Pertes de valeurs	-	-	(133)	(133)
Au 31 décembre 2023	-	442	26	468

La diminution de 151 millions d'euros des goodwill par rapport au 31 décembre 2022 reflète les éléments suivants :

- la perte de valeurs de 133 millions d'euros de l'UGT SCS.
- un écart de conversion défavorable de 18 millions d'euros.

4.2 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Vantiva s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir note 4.5).

Principe comptable sujet à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

4.2.1 Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le Groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Les marques détenues par le Groupe ont été transférées en 2022 dans le cadre de la Distribution de Technicolor Creative Studios et de la cession de l'activité Licences de Marques.

Au 31 décembre 2023, aucune marque n'est comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe.

Conformément à IAS 38 les coûts associés à la marque Vantiva, générée en interne, n'ont pas été capitalisés au 31 décembre 2023.

4.2.2 Relations contractuelles avec les clients, Brevets et Autres immobilisations incorporelles

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.

Brevets et licences de Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux

procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la méthode linéaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Relations clients	Brevets & autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Au 1 janvier 2022, net	258	92	160	510
<i>Brut</i>	267	358	916	1 541
<i>Amortissements cumulés</i>	(9)	(266)	(756)	(1 032)
Ecarts de conversion	13	6	9	28
Acquisitions des activités poursuivies	-	-	49	49
Acquisitions des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	18	18
Amortissements	-	(28)	(68)	(96)
Pertes de valeurs d'actifs	-	-	(3)	(3)
Autres	(271)	(45)	(27)	(342)
Au 31 décembre 2022, net	0	24	138	163
<i>Brut</i>	-	270	735	1 005
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(246)	(597)	(843)
Ecarts de conversion	-	(0)	(4)	(5)
Acquisitions des activités poursuivies	-	-	40	40
Amortissements	-	(17)	(43)	(60)
Pertes de valeurs d'actifs	-	-	(5)	(5)
Au 31 décembre 2023, net	0	7	126	133
<i>Brut</i>	-	140	723	863
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(133)	(598)	(731)

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire ou dans le cas de volumes décroissants selon la méthode des unités de production sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 1 janvier 2022, net	3	12	48	99	162
<i>Brut</i>	3	54	904	358	1 320
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(42)	(857)	(259)	(1 158)
Ecarts de conversion	-	0	2	7	10
Acquisitions des activités poursuivies	-	-	1	38	37
Acquisitions des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	25	25
Amortissements	-	(1)	(26)	(18)	(45)
Pertes de valeurs	-	0	(1)	(1)	(2)
Autres variations ⁽¹⁾	-	-	21	(26)	(5)
Changement de périmètre	-	-	(1)	(83)	(83)
Au 31 décembre 2022, net	3	11	44	40	98
<i>Brut</i>	3	55	786	127	972
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(44)	(743)	(88)	(875)
Ecarts de conversion	-	(0)	(1)	(1)	(2)
Acquisitions des activités poursuivies	-	-	0	29	29
Amortissements	-	(1)	(20)	(7)	(28)
Pertes de valeurs	-	0	(2)	0	(2)
Autres variations ⁽¹⁾	-	0	22	(26)	(4)
Au 31 décembre 2023, net	3	10	42	35	90
<i>Brut</i>	3	54	711	125	894
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(45)	(669)	(90)	(803)

⁽¹⁾ Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

4.4 Droits d'utilisation

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 au 1 janvier 2019. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique, obligeant le preneur à comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est inférieure ou égale à 12 mois ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. La valeur initiale des droits d'utilisation à l'actif est égale à la somme de la valeur actuelle des loyers sur la période de location et des frais directs encourus lors de la conclusion ou de la modification du contrat de location. Le Groupe amortit ses droits d'utilisation à l'actif selon la méthode linéaire, à partir du moment où l'actif droit d'utilisation est prêt à être utilisé jusqu'à la fin du bail.

L'analyse de la période de location, principalement pour les immeubles, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain en appréciant les informations suivantes:

- La durée d'amortissement des aménagements ;
- L'évolution des loyers par rapport aux prix du marché ;
- Visibilité sur l'activité commerciale de chaque site.

(en millions d'euros)	Immobilier	Autres	Total Droits d'utilisation
Au 1 janvier 2022, net	117	26	143
Nouveaux contrats des activités poursuivies	1	6	7
Nouveaux contrats des activités arrêtées ou en cours de cession	3	19	22
Modification de contrat ⁽³⁾	38	2	41
Transfert	4	-	4
Amortissement	(32)	(15)	(48)
Pertes de valeurs d'actifs	(2)	-	(2)
Autres	4	2	6
Variation de périmètre	(81)	(34)	(116)
Au 31 décembre 2022, net	51	5	56
Nouveaux contrats des activités poursuivies ⁽¹⁾	7	4	11
Modification de contrat ⁽²⁾	9	-	9
Transfert	-	2	2
Amortissement	(21)	(4)	(25)
Autres	(2)	-	(2)
Au 31 décembre 2023, net	45	6	51

- (1) Lié aux nouveaux locaux de Vantiva SA à Grenelle et Rood aux USA & Nashville,
 (2) Réévaluation des droits d'utilisation du fait de changement dans les termes contractuels.
 (3) Inclut la part de TCS avant la cessation de l'activité.

Au 31 décembre 2023, les actifs loués comprennent principalement des bureaux et autres baux immobiliers (87%), du matériel informatique (8%) et autres (5%).

Le total des sorties de trésorerie sur les contrats de location (hors coûts de location annuels sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur) s'est élevé à 28 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Une analyse de l'échéance du passif de location est présentée à la note 8.5.5

4.5 Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions. Le Groupe a identifié deux UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie et les droits d'utilisation font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur

de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Vantiva revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

<i>(en millions d'euros)</i>	Technicolor Creative Studios	Maison Connectée	SCS	Corporate & Autres	Total
2023					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	(133)	-	(133)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	-	(5)	(1)	-	(5)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	-	(1)	(1)	(0)	(2)
Pertes de valeur sur droits d'utilisation	-	0	-	-	0
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	-	(5)	(135)	(0)	(140)
Reprise de perte de valeur sur droits d'utilisation	-	1	-	-	1
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	-	(5)	(135)	(0)	(139)
2022					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	-	(1)	(2)	0	(2)
Pertes de valeur sur droits d'utilisation	(1)	0	-	-	(1)
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(1)	(3)	(2)	0	(6)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	(0)	(0)
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(1)	(3)	(2)	0	(6)

Au 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation sur les écarts d'acquisition de 133 millions d'euros dans la ligne « Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels » du compte de résultat en 2023 et reflète la perte de valeur de l'UGT SCS.

Pour rappel sur le premier semestre 2023, le groupe a noté une baisse plus importante que prévu de la demande structurelle de disques optiques qui a eu un impact direct sur l'absorption des coûts de la division SCS. Le groupe a immédiatement pris des mesures correctives, en augmentant l'ampleur de ses restructurations et en intensifiant les plans de diversification.

Étant donné que le groupe ne prévoit pas de reprise de la demande structurelle dans un marché en déclin, cette baisse de la demande a été analysée comme un indicateur de perte de valeur. Le groupe a révisé ses hypothèses, principalement en ce qui concerne les volumes de disques optiques, les restructurations nécessaires et les dépenses d'investissement dans les activités de croissance. Suite au test de dépréciation, conformément à la norme IAS 36, le groupe a comptabilisé une perte de valeur sur le goodwill de 133 millions d'euros au 30 juin 2023.

À la fin de l'année, le groupe n'a enregistré aucune perte de valeur supplémentaire pour la division SCS et aucune pour la GRU Maison Connectée à la suite de son test de dépréciation annuel.

4.5.1 Principales hypothèses au 31 décembre 2023

Dans le cadre du test de dépréciation annuel et conformément à l'IAS 36, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

	Maison Connectée	SCS
Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Juste valeur	Valeur d'utilité
Description des hypothèses clés	Capitalisation Boursière, Multiple EBITDA	
Période de projection des flux futurs de trésorerie		9 années
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :		2%
- Au 31 décembre 2023		(*)
- Au 31 décembre 2022		(*)
Taux d'actualisation après impôt utilisé:		
- Au 31 décembre 2023		13,0%
- Au 31 décembre 2022		13,0%

(*) Les revenus liés aux activités répliation et distribution de disques devraient diminuer avec le temps et ont une durée de vie limitée. Les autres sources de revenus ont un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Suite au test de dépréciation réalisé au 30 juin 2023 pour l'UGT SCS, le Groupe a révisé ses hypothèses en fin d'année dans le cadre de sa mise à jour budgétaire annuelle.

Pour la division SCS, le test de dépréciation a été réalisé sur la base du plan triennal révisé approuvé par le Conseil d'administration le 26 mars 2024, qui comprend une réduction des coûts et une accélération des efforts de diversification.

L'activité optique a une durée de vie finie de 9 ans, tandis que les autres activités, y compris Vinyl, ont une durée de vie indéfinie. Les flux de trésorerie actualisés de SCS intègrent les revenus historiques de la répliation et de la distribution de disques ("Optique"), ainsi que les revenus divers (Vinyle, Distribution & Logistique). Cependant, les revenus de SCS Precision Bio Devices n'ont pas été intégrés aux flux de trésorerie étant donné le stade actuel de développement initial de l'activité.

Pour la division CH, le test de dépréciation n'a pas pu être effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés car le groupe n'a pas réalisé un exercice budgétaire autonome complet, étant donné qu'il se concentre sur son regroupement d'entreprises avec les activités de Home Networks. Le groupe a évalué la valeur recouvrable en utilisant différentes méthodes de juste valeur (valeur attribuable à la capitalisation boursière de la division CH, multiples de l'EBITDA) et a également pris en compte l'évaluation de l'avis d'équité émis par l'évaluateur indépendant. Toutes ces méthodes ont abouti à des évaluations supérieures à la valeur comptable de l'UGR, avec une marge comprise entre 78 et 211 millions d'euros.

4.5.2 Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2023

Pour Solutions Logistiques :

- une diminution de 10% des volumes de SD-DVD à partir de 2023 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 12 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 10% des volumes de Vinyl à partir de 2023 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 7 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation ;
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 6 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2023 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 29 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation mais laissant une marge nulle.

5. Autres informations opérationnelles

5.1 Actifs et dettes d'exploitation

5.1.1 Actifs et dettes d'exploitation non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	4	5
Autres	2	9
Autres actifs d'exploitation non courants	6	15
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(1)	(3)
Autres	(2)	(2)
Autres dettes d'exploitation non courantes	(3)	(5)

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment solutions logistiques, Vantiva accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrats clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

5.1.2 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :

La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.

(en millions d'euros)	2023	2022
Matières premières	86	169
En-cours	3	5
Produits finis et marchandises	130	292
Valeur Brute	219	466
Provisions pour dépréciation	(15)	(14)
Total Stocks et en-cours	204	452

La baisse du niveau des stocks du groupe de 247 millions d'euros par rapport à 2022 est essentiellement due à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement de la division de maison connectée et une baisse de la demande de la division SCS.

5.1.3 Créances clients, effets à recevoir et fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS 9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe.

-analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit.

Décomptabilisation des actifs financiers :

Une créance est décomptabilisée quand elle est cédée sans recours et lorsqu'il est prouvé que le Groupe a transféré en substance tous les risques et les avantages significatifs liés à la détention de la créance et qu'il n'a plus d'implication continue dans l'actif transféré.

(en millions d'euros)	2023	2022
Créances clients et effets à recevoir	288	357
Provisions pour dépréciation	(14)	(14)
Total clients et effets à recevoir	274	343

Les créances clients comprennent aux 31 décembre 2023 et 2022 des montants échus de respectivement 63 millions d'euros et 54 millions d'euros pour lesquels des dépréciations ont été comptabilisées pour (14) millions d'euros pour les deux années.

Ventilation des créances clients

(en millions d'euros)	2023	Dont Non Echues	Dont Echues						2022	
			1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 180 jours	180 à 360 jours	> à 360 jours	Litiges / Douteux		Produits à recevoir
Créances clients et effets à recevoir	288	235	8	3	8	4	25	6	1	357
Provisions pour dépréciation	(14)	(1)	-	-	-	(2)	(6)	(6)	-	(14)
Total clients et effets à recevoir	274	234	8	3	8	2	19	0	1	343

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (274 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 343 millions d'euros au 31 décembre 2022).

5.1.4 Autres actifs et dettes d'exploitation courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

(en millions d'euros)	2023	2022
TVA déductible	33	50
Crédit d'impôt recherche et subventions	3	1
Charges constatées d'avance	13	12
Autres	138	207
Autres actifs d'exploitation courants	187	271
Impôts à payer	(17)	(42)
Redevances – courantes	(31)	(38)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(6)	(32)
Autres	(149)	(232)
Autres dettes d'exploitation courantes	(202)	(344)

Les autres actifs et passifs d'exploitation courants concernent principalement les activités d'approvisionnements de la division « Connected Home » .

6. Impôt

6.1 Impôt dans le compte de résultat

6.1.1 Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.

(en millions d'euros)	2023	2022
Impôt courant		
France	(2)	(1)
Etranger	(14)	(17)
Total impôt courant	(16)	(19)
Impôt différé		
France	0	0
Etranger	1	(12)
Total impôt différé	1	(11)
Total charge d'impôt des activités poursuivies	(15)	(30)

En 2023, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés au Brésil, au Canada, en Inde, au Mexique Italie et aux États-Unis.

En 2022, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, en Pologne, au Mexique et au Canada.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

okfrançais d'impôt sur les sociétés de 25,83%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(284)	(529)
Résultat lié aux sociétés mises en équivalence		
Impôt sur les résultats	(15)	(30)
Résultat des activités poursuivies avant impôts	(243)	(188)
	26%	26%
Produit d'impôt théorique	63	49
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾	8	(80)
Effet des différences permanentes	(36)	(15)
Effet des différents taux d'impôt appliqués ⁽²⁾	(9)	16
Effet des modifications de taux d'impôts appliqués localement	-	1
Effet des ajustements de l'année précédente ⁽³⁾	(32)	-
Autres différences	(7)	-
Retenues à la source non imputées	(2)	-
Charge d'impôt des activités poursuivies	(15)	(30)

(1) En 2023, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année.

(2) En 2022, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année.

(3) En 2022, les ajustements de l'année précédente étaient principalement dus à des changements d'options de déclaration qui n'ont eu d'incidence que sur les actifs d'impôts différés

Pilier 2 - Réforme fiscale internationale

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, entrera en application en France à compter de l'exercice 2024. Le Groupe s'est engagé dans un projet afin d'identifier les incidences et d'organiser les processus permettant de se conformer à ses obligations. En l'état actuel des réglementations des pays dans lesquels le Groupe est implanté, et sous réserve des précisions réglementaires à venir, aucune conséquence financière significative n'a été relevée.

6.2 Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et

- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et

- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et

- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

- (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche

- et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels

- ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1 Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
Au 31 décembre 2021	50	(20)	30
Variations impactant le résultat des activités poursuivies *	(35)	23	(12)
Autres mouvements ⁽¹⁾	4	(6)	(2)
Au 31 décembre 2022	19	(3)	16
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	(30)	30	0
Autres mouvements ⁽¹⁾	32	(31)	1
AU 31 Décembre 2023	20	(3)	17

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale, l'impact fiscal sur les autres éléments du résultat global ainsi que les variations de change.

Au 31 décembre 2023, les actifs nets d'impôts différés de 17 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Mexique, en Australie, au Brésil, en Pologne et en Inde.

Au 31 décembre 2022, les actifs nets d'impôts différés de 16 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Mexique, en Australie et en Pologne.

6.2.2 Analyse des impôts différés nets par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Effet fiscal des reports déficitaires	1 039	1 049
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations corporelles	20	12
Ecart d'acquisition	4	4
Immobilisations incorporelles	(82)	(48)
Créances clients et autres actifs	27	22
Dettes financières	193	198
Provisions pour retraites et avantages assimilés	42	46
Provisions et autres passifs	156	115
Total des impôts différés sur différences temporelles	360	349
Impôts différés actifs (passifs), bruts	1 399	1 398
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 380)	(1 382)
Impôts différés actifs (passifs), nets	19	16

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, aucune variation significative par rapport à 2022.

En 2023, ces reports déficitaires proviennent principalement de la France, des Etats-Unis et l'Allemagne.

7. Capitaux propres et résultat par action

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1 Variation du capital

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2022	355 395 680	0,01	3 553 957
Emission de nouvelles actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions "Actionnaires"	36 062	0,01	361
Capital social au 31 Décembre 2023	355 431 742	0,01	3 554 317

Au 31 décembre 2023, 17 200 BSA Actionnaires qui ont été exercés (représentant 36 062 actions nouvelles), les BSA restants à exercer s'élève à 15 271 334 et représentent un nombre de nouvelles actions ne pouvant dépasser 32 072 286.

Il est à signaler qu'après le spinoff, la parité d'exercice des BSA Actionnaires, qui était établie à 5 BSA Actionnaires pour 4 actions nouvelles, a été ajustée et est désormais de 5 BSA Actionnaires pour 10,5 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2023 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Vantiva :

- TPG Angelo Gordon a déclaré détenir 79 671 524 actions représentant 22,4% du capital social et 22,4% des droits de vote de la Société ;
- Briarwood Chase Management LLC a déclaré détenir 52 422 323 actions représentant 14.7% du capital social et 14.7% des droits de vote de la Société ;
- Bpifrance Participations S.A. a déclaré détenir 38 437 497 actions représentant 10,8% du capital social et 10,8% des droits de vote de la Société ;
- Baring Asset Management Ltd a déclaré détenir 29 016 111 actions représentant 8,2% du capital social et 8,2% des droits de vote de la Société ;
- Bain Capital Credit, LPdéclaré a déclaré détenir 23 740 198 actions représentant 6,7% du capital social et 6,7% des droits de vote de la Société.
- Credit Suisse Funds AG a déclaré détenir 22 512 745 actions représentant 6.3% du capital social et 6.3% des droits de vote de la Société.

7.2 Autres éléments des capitaux propres

7.2.1 Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Vantiva a procédé à une émission de Titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- Ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Vantiva dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la Société ;
- Ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

7.2.2 Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2021 et 2022, les Assemblées générales tenues respectivement les 30 juin 2022 et 20 juin 2023 n'ont pas voté de versement de dividende.

7.2.3 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2023 et 2022, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

7.3 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;*
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.*

Résultat dilué par action :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
<i>(en millions d'euros, sauf le nombre d'actions en milliers)</i>		
Résultat net	(285)	151
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	-	-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	2	(680)
Numérateur :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	(283)	(529)
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)	355 432	268 949
Effet dilutif des stock-options, des plans d'actions gratuites et de performance et des Obligations Convertibles	-	-
Dénominateur :		
Nombre moyen pondéré d'actions dilué (en milliers)	355 432	268 949

En application d'IAS 33, le calcul du caractère dilutif a été fait sur la base du résultat des activités poursuivies.

7.4 Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;

- la partie est une entreprise associée ;

- la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;

- la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en note 9.4.

En 2023, TPG Angelo, Gordon & Co, L.P., qui détient 22,4 % du capital du groupe, a accordé, avec Barclays, un prêt de 85 millions d'euros au groupe. Aucun intérêt pour ce prêt n'a été versé en 2023.

Vantiva a enregistré une charge d'intérêts due à Angelo, Gordon & Co., L.P à fin décembre 2023 de 20 millions d'euros et présente une dette à la clôture de l'exercice 2023 d'un montant de de 131 millions d'euros.

Aucune autre transaction vis-à-vis d'une partie liée n'a été identifiée en 2023.

8. Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1 Actifs financiers

8.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
- *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

<i>(en millions d'euros)</i>	déc-23	déc-22
Trésorerie	33	88
Équivalents de trésorerie	100	79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133	167

Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, il n'y pas de liquidités soumises à restriction.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie s'élèvent à 100 millions d'euros et ont été placés sur des fonds monétaires.

8.2 Passifs financiers

8.2.1 Dettes financières

8.2.1.1 Principales caractéristiques

En octobre 2023, Vantiva a contracté une nouvelle dette à court terme, arrivant à échéance en mars 2023, pour un montant de 85 millions d'euros.

La nouvelle dette avait pour objectif de couvrir tout besoin de liquidité à court terme, y compris l'exécution de l'acquisition de la division Home Network de CommScope, qui a eu lieu le 9 janvier 2024.

La nouvelle dette a été financée par les prêteurs existants (Angelo Gordon et Barclays) en faveur de la filiale Vantiva Technologies SAS. Un prêt intragroupe a ensuite été accordé par Vantiva Technologies SAS à Vantiva SA pour un montant de 85 millions d'euros. Vantiva SA est le garant de cette dette.

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2023, avec et sans les dettes de loyer IFRS 16, se décompose comme suit :

Vantiva decembre 2023 Dette Nette - sans dettes de loyers opérationnels								
En Million d'euros								
Entité	Dette	Caractéristiques	Devise	Montant Nominal	Montant IFRS	Taux Nominal	Taux Effective	Echéance
Vantiva	Barclays 1L	Cash: E + 2.5% Margin & PIK ⁽¹⁾		258	249	10,4%	13,7%	Sep-26
Vantiva	AG 2L	Cash: E + 4.00% & PIK: 5.00% ⁽²⁾		131	125	13,4%	18,0%	Mar-27
Vantiva Technologies	Prêt court terme	PIK: E + 10%		85	85	10,3%	10,3%	Sep-26
Technicolor USA Inc.	WF	WF Prime Rate + 2% Margin		0	0	10,3%	10,3%	Sep-26
Divers	Dettes de loyers financiers			2	2	10,9%	10,9%	
Vantiva	Acc Interest Debt			7	7	N/A	N/A	
Vantiva	Acc PIK			17	17	N/A	N/A	
Divers	Others			0	0	0,0%	0,0%	
	Dette Total			499	485	11,3%	17,2%	
	Cash & Cash Equivalents			133	133			
	Net Debt			366	351			

(1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et intérêts capitalisés (PIK) : 3% la première année, augmentant à 4% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite

(2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + 4,00% et 6,00% après 2 années // intérêts capitalisés : 5,00% pour la première année, puis à 5,5% après 12 mois et 6,0% pour la suite

Vantiva decembre 2023 Dette Nette - avec dettes de loyers opérationnels								
en millions d'euros								
Entité	Dette	Caractéristiques	Devise	Montant Nominal	Montant IFRS	Taux Nominal	Taux Effective	Echéance
Vantiva	Barclays 1L	Cash: E + 2.5% Margin & PIK ⁽¹⁾	EUR	258	249	10,4%	13,7%	Sep-26
Vantiva	AG 2L	Cash: E + 4.00% & PIK: 5.00% ⁽²⁾	EUR	131	125	13,4%	18,0%	Mar-27
Technicolor USA Inc.	WF	WF Prime Rate + 2% Margin	USD	0	0	10,3%	10,3%	Sep-26
Divers	Dettes de loyers opérationnels		Various	56	56	15,4%	15,4%	
Divers	dettes de loyers financiers		Various	2	2	10,9%	10,9%	
Vantiva	Acc Interest Debt		EUR	7	7	N/A	N/A	
Vantiva	Acc PIK		EUR	17	17	N/A	N/A	
Divers	Others		Various	0	0	0,0%	0,0%	
	Dette Total			555	541	11,7%	17,0%	
	Trésorerie & Equivalents de trésorerie			133	133			
	Net Debt			422	407			

(1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et intérêts capitalisés (PIK) : 3% la première année, augmentant à 4% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite

(2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + 4,00% et 6,00% après 2 années // intérêts capitalisés : 5,00% pour la première année, puis à 5,5% après 12 mois et 6,0% pour la suite

8.2.1.2 Conditions principales des conventions de crédit

Le nouveau prêt à court terme porte un taux d'intérêt de 3 mois EURIBOR plus une marge de 10%.

Les intérêts sont capitalisés et seront réglés à la fin du prêt ou lors du remboursement anticipé.

Le prêt est assorti d'une commission de sortie de 7 %.

Ensemble des garanties financières

Prêt à court terme

Le nouveau prêt à court terme a été mis en place avec une longue liste d'actifs donnés en gage aux prêteurs, comprenant des stocks, des actions et des actifs de certaines filiales.

Nantissements sur d'autres lignes de crédit

Les gages sur les autres lignes de crédit n'ont pas été modifiés, WF ayant principalement la priorité sur les actifs américains et le premier et le deuxième privilège garantis par les actifs de maison connectée (hors États-Unis).

Paiements anticipés obligatoires et volontaires

En cas de défaillance ou de changement de contrôle de Vantiva, les créanciers pourront immédiatement exiger le paiement de la totalité ou d'une partie des montants en souffrance.

100 % du produit net des cessions non ordinaires doit être utilisé pour rembourser la dette, sous réserve d'un droit de réinvestissement en cas de sinistre et de la possibilité de conserver jusqu'à 10 millions d'euros du produit de la trésorerie.

L'accord de crédit définit un flux de trésorerie excédentaire comme une génération de flux de trésorerie qui dépasse les besoins des opérations commerciales.

Tout excédent de trésorerie déclencherait un remboursement partiel obligatoire à compter de l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2023, conformément au test ci-dessous :

- pour 50 % si le ratio d'endettement net total > 2,20x
- pour 25 % si le ratio d'endettement net total $\leq 2,20$ et > 1,70x
- et 0 % si le ratio d'endettement total net est inférieur à 1,70.

Aucun flux de trésorerie excédentaire n'a été déterminé en décembre 2023.

Les cas de défaillance dans les instruments de dette comprennent notamment et sont soumis à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce :

- l'incapacité des emprunteurs à effectuer les paiements requis à l'échéance en vertu des instruments de dette ou de toute autre dette financière, ou à se conformer à des obligations importantes liées aux instruments de dette ;
- une défaillance croisée en vertu de laquelle il y a défaillance si un membre du groupe manque à ses obligations au titre d'une dette d'un montant total supérieur à 25 millions de dollars.

Covenants financiers

La documentation des Instruments de dette contient un ratio de levier financier, testé semestriellement à compter du 30 juin 2023, requérant que le ratio de dette nette à EBITDA, tels que défini ci-dessous soit inférieur ou égal aux valeurs suivantes :

30 juin 2023	4,5 à 1,00
31 décembre 2023	5,0 à 1,00
30 juin 2024	5,0 à 1,00

31 décembre 2024 et après

5,1 à 1,00

Le non-respect de ces conventions financières est une situation de défaut suite à laquelle les prêteurs peuvent ordonner à l'agent de déclarer immédiatement la dette due et exigible.

La dette nette telle que définie pour le covenant est égale à la valeur nominale de la dette du Groupe (excluant la dette de location opérationnelle selon la norme IFRS 16) moins (i) la trésorerie et (ii) les dépôts qui garantissent de la dette.

L'EBITDA tel que défini par le covenant est égal à l'EBITDA ajusté du Groupe moins les charges liées à IFRS 16.

Les ratios d'endettement calculés pour décembre 2022 (non testé), juin 2023 et décembre 2023 sont présentés ci-dessous :

Date	Covenant Cible	Réel
31 Décembre 31, 2022	Non testé	1.66
30 Juin, 2023	4.5	3.66
31 Décembre, 2023	5.00	3.37

Engagements de faire (“Affirmative Covenants”)

Les instruments d'emprunt (WF, 1L, 2L, prêt à court terme) contiennent diverses clauses restrictives standard et habituelles, ainsi que des obligations pour le groupe :

- Comptes semestriels : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie non audités (sans notes) ;
- Comptes annuels : bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie audités ;
- Prévisions pour l'année entière : y compris le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le FCF et le ratio d'endettement net.

Engagements de ne pas faire (“Negative Covenants”)

Les Instruments de dette contiennent diverses clauses restrictives standard et usuelles ainsi que d'autres clauses spécifiques qui restreignent la capacité du Groupe à entreprendre certaines actions. Celles-ci incluent des restrictions sur :

- Endettement : en règle générale, les nouveaux emprunts ne sont pas autorisés, sauf exceptions et quotas, notamment pour les contrats de location-financière et les dettes non garanties.
- Sûretés : les nouvelles sûretés ne sont généralement pas autorisées, sauf pour certaines exceptions et un panier de sûretés général.
- Cessions : sous réserve de certaines exceptions et paniers, le Groupe est limité dans sa capacité à procéder à des cessions.
- Acquisitions : à l'exception d'un panier déterminé, le Groupe ne peut pas faire d'acquisitions.
- Distributions et paiements subordonnés : le Groupe est limité dans sa capacité à effectuer des distributions externes, en particulier aux actionnaires.

Au 31 décembre 2023, Vantiva respecte pleinement tous les covenants applicables et aucun cas de défaut ne s'est produit entre la signature des contrats de fiducies et l'établissement des comptes.

8.3 Instruments financiers dérivés

PRINCIPES GENERAUX

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont

régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif
- Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs
- Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture
- Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace
- Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences

8.3.1 Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2023		2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couvertures de change	1	2	2	-
Couvertures de taux d'intérêt	0	0	0	-
Juste valeur des instruments dérivés	1	2	2	-

Caractéristiques de couvertures de change :

Les couvertures de change au 31 décembre 2023 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Devises	Notionnel ⁽¹⁾	Échéance	Juste valeur ⁽²⁾
Vente/achats à terme et swaps de change	EUR/AUD	2	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	EUR/CAD	9	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	EUR/GBP	59	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	EUR/JPY	9	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	EUR/USD	25	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	GBP/USD	(38)	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	USD/CAD	15	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	USD/JPY	8	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	USD/MXN	(28)	2024	0
Vente/achats à terme et swaps de change	Autres devises	(2)	2024	0
Juste valeur				-1

⁽¹⁾ Achats / (ventes) à terme nets, exprimés en millions de la première devise du couple.

⁽²⁾ Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2023.

Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt

Le Groupe ne possède aucun instrument de couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2023.

Le Groupe ayant contracté des emprunts à taux variable (EURIBOR), le groupe a étudié et étudie plusieurs options de couverture de son exposition au risque de taux.

Caractéristiques des instruments non documentés en couverture

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

8.3.2 Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.5.3.2, du fait de la pratique de la Trésorerie Groupe consistant, pour le risque de change, à souscrire des instruments dérivés de très court terme, qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement, les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de clôture ne sont pas représentatives de leur incidence ni sur l'exercice, ni sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2023.

	Couvertures de change	
	Incidence des parts efficaces ⁽¹⁾	Incidence des parts inefficaces ⁽²⁾
(en millions d'euros)		
Marge brute	-3	0
Charges d'intérêts reçus	0	-1
Gain (perte) de change	0	2
Charges financières nettes	-	1
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net	-3	1
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	-1	0
Autres éléments du résultat global	-1	0

⁽¹⁾ Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

⁽²⁾ Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture, et du résultat de change sur les réductions de surcouvertures. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

8.4 Evaluation à la juste valeur

8.4.1 Classification et évaluation à la juste valeur

ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En application de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global.

Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global

Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets », ou dans le cas des titres de participations non détenues à des fins de transaction et sur option initiale et irréversible, dans une ligne dédiée des autres éléments du résultat global.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.

INSTRUMENTS DERIVES

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.3.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Modèle interne avec des paramètres observables y compris l'utilisation de transactions récentes et conclues à des conditions normales de marché (si disponible) et la référence à d'autres instruments relativement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation d'options utilisant au maximum des données de marché et incluant le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : Modèles internes avec des paramètres non observables.

La participation dans TCS a été présentée dans les investissements non consolidés comme expliqué dans la note 2.2.3.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 December 2023				
		Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir note 8.5)	Estimation à la juste valeur
Participations non consolidées	19	-	19	-	-	Niveau 1/Niveau 3
Trésorerie mise en nantissement	15	6	9	-	-	Niveau 1/Niveau 2
Prêts et autres	1	1	-	-	-	Niveau 2
Créances liés aux actifs de sous-location	0	0	-	-	-	Niveau 2
Obligations Convertibles ⁽¹⁾	8	-	8	-	-	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	24	-	-	-	-	
Total actif financier non courant	43					
Trésorerie mise en nantissement	20	0	20	-	-	Niveau 1
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	
Instruments financiers dérivés	1	-	-	-	1	Niveau 2
Autres actifs financiers courants	21	-	-	-	-	
Trésorerie	34	-	34	-	-	Niveau 1
Equivalents de trésorerie	100	-	100	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133	-	-	-	-	
Total actif financier courant	155					
Emprunts non courants ⁽²⁾	(391)	(391)	-	-	-	Niveau 2
Dettes financières	(391)					
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	Niveau 2
Autres dettes non courantes	-					
Dettes de loyers	(37)	(37)	-	-	-	Niveau 2
Total passif financier non courant	(428)					
Dettes financières	(92)	(92)	-	-	-	Niveau 2
Dettes de loyers	(22)	(22)	-	-	-	Niveau 2
Instruments financiers dérivés	(2)	-	-	-	(2)	Niveau 2
Autres dettes financières courantes	(2)	-	-	-	(2)	Niveau 2
Total passif financier courant	(118)					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(546)					

- (1) Le modèle du groupe évalue l'obligation convertible (niveau 3) comme l'addition de :
- Une obligation vanille avec un rendement de 16% en ligne avec le rendement d'une dette similaire de TCS au 31 décembre 2023.
 - Une option d'achat représentant la hausse potentielle de la conversion.
 - Une option d'achat vendue représentant la capacité de TCS à forcer la conversion.
- Le modèle donne une valorisation de 7.6 millions € pour une volatilité de 130% (selon les tables de Reuters) et de 9 millions € pour une volatilité de 77% (volatilité à long terme). Le groupe a retenu la première valorisation.
- (2) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Le total des passifs financiers s'élève à 546 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 431 millions en décembre 2022.

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2022				
		Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir note 8.5)	Estimation à la juste valeur
Participations non consolidées	21	-	21	-	-	Niveau 1/Niveau 3
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	15	6	9	-	-	Niveau 1/Niveau 2
<i>Prêts et autres</i>	1	1	-	-	-	Niveau 2
<i>Créances liés aux actifs de sous-location</i>	1	1	-	-	-	Niveau 2
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-	-	-	-	-	Niveau 2
Autres actifs financiers non courants	18	-	-	-	-	
Total actif financier non courant	39					
<i>Trésorerie mise en nantissement</i>	25	0	25	-	-	Niveau 1
<i>Autres actifs financiers courants</i>	-	-	-	-	-	
<i>Instruments financiers dérivés</i>	2	-	-	-	2	Niveau 2
Autres actifs financiers courants	27	-	-	-	-	
<i>Trésorerie</i>	88	-	88	-	-	Niveau 1
<i>Equivalents de trésorerie</i>	79	-	79	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	167	-	-	-	-	
Total actif financier courant	194					
<i>Emprunts non courants ⁽¹⁾</i>	(363)	(363)	-	-	-	Niveau 2
Dettes financières	(363)					
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-	-	-	-	-	Niveau 2
Autres dettes non courantes	-					
Dettes de loyers	(44)	(44)	-	-	-	Niveau 2
Total passif financier non courant	(407)					
Dettes financières	(1)	(1)	-	-	-	Niveau 2
Dettes de loyers	(23)	(23)	-	-	-	Niveau 2
<i>Instruments financiers dérivés</i>	(0)	-	-	-	(0)	Niveau 2
Autres dettes financières courantes	(0)	-	-	-	(0)	Niveau 2
Total passif financier courant	(24)					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(431)					

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2022, la juste valeur de la dette n'a pu être estimée de manière fiable.

8.5 Gestion des risques financiers

8.5.1 Risque de marché

Vantiva est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis), en conformité avec les politiques et les procédures du Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résumant les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

8.5.2 Risque de taux d'intérêt

8.5.2.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts.

Au 31 décembre 2023, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

<i>(En millions d'euros)</i>	2023
Dettes financières valeur nominale (hors locations opérationnelles)	499
Part à taux variable	95%

En 2023, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

8.5.2.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

Les principales banques centrales (c'est-à-dire la FED et la BCE) surveillent constamment le taux d'inflation qui a augmenté de manière significative en 2022 et ont réagi avec les instruments classiques de la politique monétaire en augmentant les taux d'intérêt. D'ici le début du mois de février 2024, certains indicateurs d'inflation commençant à s'atténuer, les principales banques centrales visent une baisse progressive des taux d'intérêt.

Le Groupe suit de près l'évolution des courbes de marché et leur impact sur les cash-flow futurs du Groupe. Des options de couvertures sont régulièrement discutées et Vantiva pourrait contracter des couvertures de taux d'intérêt.

8.5.2.3 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2023 d'une variation par rapport aux taux actuels		
<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(5)	(5)
Impact d'une variation de taux de -1%	5	5

8.5.3 Risque de change

8.5.3.1 Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

8.5.3.2 Risque de transaction - Opérationnel

L'exposition au risque de change transactionnel provient des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les achats en dollar US avec les ventes en dollar US, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 114 millions de dollars US en 2023 (position nette acheteuse de 89 millions de dollars US en 2022).

La politique du Groupe consiste à :

- demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes;
- demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.3.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

8.5.3.3 Risque de transaction - Financier

La politique du Groupe est de centraliser dans la mesure du possible son financement et le risque de change associé, le cas échéant, au niveau de la Trésorerie Groupe.

En conséquence, la majorité des filiales du Groupe empruntent et prêtent leurs excédents de trésorerie à la Trésorerie du Groupe, qui à son tour satisfait les besoins de liquidité en empruntant à l'extérieur. Les filiales qui ne peuvent pas conclure de transactions avec la Trésorerie du Groupe en raison de lois ou de restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales conformément aux règles établies par la Trésorerie du Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou investissent les excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Afin d'équilibrer les devises empruntées par la Trésorerie du Groupe Vantiva avec les devises prêtées, Vantiva peut recourir à des swaps de devises principalement (i) pour convertir les emprunts libellés en euros, en dollars US et en livres Sterling qui sont prêtés respectivement aux filiales du groupe aux Etats-Unis et en Angleterre et (ii) pour convertir les emprunts libellés en dollar US, à l'extérieur ou auprès des filiales du Groupe en euros. Les points de terme (report/déport) de ces swaps de devises qui sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts ont généré une charge de (1,2) millions d'euros en 2023 et une charge de (2,5) millions d'euros en 2022.

8.5.3.4 Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2023 (€ in million)	Transaction	Translation	Total
Profit from continuing operations before tax and net finance costs ⁽¹⁾	(12)	(12)	(23)
Equity Impact (cumulative translation adjustment) ⁽²⁾		59	59

⁽¹⁾ Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :

- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur (i) l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro et sur (ii) l'exposition nette en euro de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US ;
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

⁽²⁾ Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

8.5.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Vantiva.

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.
- Avec 133 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au 31 décembre 2023, le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds monétaires diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2023, 73 % des liquidités du groupe étaient déposées auprès de fonds du marché monétaire bien notés (AAA) et 27 % des liquidités étaient déposées auprès de banques bien notées.
- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

Les clients de Vantiva sont principalement de grands opérateurs de réseaux et de grands studios. Le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative des impayés et continue de surveiller son risque de crédit. De même, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties financières très bien notées.

Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice. Le montant attribué au 31 décembre 2023 est égal à 78 millions d'euros. Le coût associé est d'environ 6,7 millions d'euro et présenté avec les autres charges financières.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'affacturage inversé et d'escompte mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, en particulier pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Comme le risque commercial est éteint ou estimé nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, il n'y a aucune implication continue associée à ces programmes.

8.5.5 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des objectifs et prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, l'accès aux marchés financiers et les besoins de financement.

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par les passifs financiers. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2023 ».

	31 décembre 2023							Total
	2024-S1	2024-S2	2025	2026	2027	2028	After	
Barclays 1L	0	0	0	258	0	0	0	258
AG 2L	0	0	0	0	131	0	0	131
Short Term Loan	85	0	0	0	0	0	0	85
intérêts courus - 1L 2L	6	0	0	1	0	0	0	7
intérêts capitalisés PIK - 1L 2L	0	0	0	11	5	0	0	17
dettes de loyers	12	10	13	10	7	7	0	58
autre dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes totales – remboursement du nominal	103	10	13	279	144	7	0	555,4
IFRS Adjustment								-15
Dettes en IFRS								541
	2024-S1	2024-S2	2025	2026	2027	2028	After	Total
intérêts courus 1L	8	8	13	10	0	0	0	39
intérêts courus 2L	5	6	12	12	3	0	0	38
Pret Courte Durée	0	0	0	65	42	0	0	107
intérêts capitalisés PIK 1L & 2L	11	0	0	0	0	0	0	11
dettes de loyers - intérêts	4	4	3	3	2	2	1	19
autre dettes - intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des versements d'intérêts	29	17	28	90	48	2	1	215
Moins PIK dans le principal								-15
Total des versements d'intérêts								201

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Le groupe a mis en place des mécanismes afin de pouvoir gérer les liquidités dans les pays où il existe un contrôle des changes. La trésorerie dans ces pays (Inde et Chine) s'élève à 10 M€ en 2023 (contre 16 en 2022), couvrant principalement les besoins à court terme.

Lignes de crédit

(en millions d'euros)

	2023*	2022
Lignes de crédit confirmées non tirées avec échéance de plus d'un an	113	117

*La ligne confirmée non tirée reste à (125 millions de dollar), mais à des taux de change différents

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 113 millions d'euros au cours du 31 décembre 2023 (la « ligne de crédit Wells Fargo »), La disponibilité de cette ligne de crédit varie en fonction du montant des créances clients et des stocks. Au 31 décembre 2023, 76 millions d'euros (valeur de financement) étaient disponibles. Cette ligne de crédit n'était pas utilisée au 31 décembre 2023.

Affacturation

Au 31 décembre 2023, le groupe avait 102 millions d'euros d'encours d'affacturation, répartis en 24 millions d'euros de programmes d'affacturation inversé de ses clients et 78 millions d'euros d'affacturation sans recours.

Pour le programme d'affacturation sans recours, le groupe compte sur deux contreparties, Wells Fargo aux États-Unis et Eurofactor en France. Le Groupe a conclu que dans le cadre de ces contrats, les créances devaient être décomptabilisées. En particulier, les montants reçus sont définitifs et ne peuvent être modifiés en fonction des performances futures. Le groupe ne conserve qu'un risque de dilution, qui a été historiquement très faible.

En France les créances cédées bénéficient d'un programme d'assurance dont le bénéfice est transféré à l'établissement financier.

9. Avantages au personnel

9.1 Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 4 328 employés (5 322 au 31 décembre 2022). Se référer au chapitre 5.2 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme suit :

<i>(en million d'euros)</i>	2023	2022
Salaires	176	230
Charges sociales	25	64
Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3)	1	6
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2.1)	2	2
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	15	14
Total des avantages au personnel (hors plan à contributions définies)	219	316
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	8	9

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2 Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (note 8.5).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraites et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement et le risque de longévité. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures

observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1 Synthèse des provisions et descriptif des régimes

(en millions d'euros)	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	Au 1^{er} janvier	223	291	2	5	225
Charge nette de l'exercice	12	7	-	-	12	7
Reprises exceptionnelles	(0)	(1)	-	-	(0)	(1)
Prestations et contributions versées	(28)	(26)	-	(1)	(28)	(27)
Variation de périmètre	0	0	-	(2)	-	(2)
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	7	(49)	-	-	7	(49)
Ecart de conversion et autres	0	1	-	-	0	1
Au 31 décembre	213	223	2	2	215	224
<i>Dont courant</i>	34	33	0	0	34	33
<i>Dont non courant</i>	179	190	2	2	181	191

9.2.1.1 Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 9 millions d'euros en 2023 comme en 2022.

9.2.1.2 Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2023, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

(en millions d'euros) 2023	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	172	85	89	6	25	378
Juste valeur des actifs du régime	(1)	(62)	(84)	-	(15)	(162)
Provision pour retraites et avantages assimilés	172	23	5	6	10	216
Paiements	(15)	(1)	(8)	-	(3)	(27)
Duration moyenne (en années)	9	8	13	8	11	N/A

Régimes de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Vantiva et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants. Les bénéficiaires de ce plan sont (quasiment) tous retraités.
- **Aux Etats-Unis**, les employés de Vantiva sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Vantiva a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Vantiva, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations pour donner suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Vantiva accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Vantiva et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite s'étend de 62 à 64 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Vantiva accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régimes de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis, Vantiva offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants.

9.2.2 Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

9.2.2.1 Compte de résultat

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	<i>(en millions d'euros)</i>					
Costs of services:						
Costs of services rendered during the period	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
- Cost of services rendered and gains linked to a reduction of regime	-	0	-	-	-	0
Financial net cost:						
Financial net cost relative to the commitment	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)
Financial net cost relative to the assets of the regime	7	5	-	-	7	5
Administrative and tax net cost	-	(1)	-	-	-	-
Components of the defined benefit costs recognized in the income statement	(11)	(6)	-	-	(11)	(6)

9.2.2.2 Etat du Résultat Global (ERG)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	<i>(en millions d'euros)</i>					
Opening					(146)	(196)
Actuarial gains/(losses) on the assets of the regime:						
- linked to the return on the assets of the coverage	0	(64)	-	-	0	(64)
Actuarial gains/(losses) on the provision for pensions:						
- linked to the change in demographic hypotheses	(2)	3	-	-	(2)	3
- linked to the change in financial hypotheses ⁽¹⁾	16	122	-	-	16	122
- linked to the adjustments of experience	(8)	(12)	-	-	(8)	(12)
Components of the defined benefit costs recognized in the ERG	6	49	-	-	6	50
Components of the defined benefit costs recognized in the ERG					(140)	(146)

⁽¹⁾ En 2023 la variation des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné un gain actuariel de 7 millions d'euros contre un gain actuariel de 49 millions d'euros en 2022

9.2.3 Evolution des engagements et des actifs de couvertures

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	(383)	(514)	(2)	(5)	(385)	(519)
Coût des services rendus	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coût financier	(16)	(8)	(0)	0	(16)	(8)
- de changement dans les hypothèses démographiques	2	3	-	-	2	3
- de changement dans les hypothèses financières	(16)	122	-	0	(16)	122
- des ajustements liés à l'expérience	8	(12)	-	0	8	(12)
Variation de périmètre	-	0	-	2	-	3
Prestations versées	30	29	0	0	30	29
Écarts de conversion	0	(2)	0	0	0	(1)
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	(377)	(383)	(1)	(2)	(378)	(385)
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(184)</i>	<i>(188)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(184)</i>	<i>(188)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(193)</i>	<i>(195)</i>	<i>(1)</i>	<i>(5)</i>	<i>(194)</i>	<i>(199)</i>
Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture	160	223	-	-	160	223
Rendement des actifs de couverture	7	4	-	-	7	4
Gains/(pertes) de réévaluation	(1)	(65)	-	-	(1)	(65)
Cotisations versées par l'employeur	8	8	-	-	8	8
Prestations versée	(12)	(11)	-	-	(12)	(11)
Écarts de conversion	(1)	0	-	-	(1)	0
Autres (changement système de retraite)	(1)	-	-	-	(1)	-
Juste valeur à la clôture	162	160	-	-	162	160
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(214)	(224)	(1)	(2)	(216)	(225)

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2023, soient de l'ordre de 32 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 19 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 13 millions d'euros par les plans.

9.2.4 Actifs du régime

9.2.4.1 Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à prestations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles de 2023 sont de l'ordre de 6,8 millions de livres sterling (7,8 millions d'euros au taux moyen 2023).

Aux Etats-Unis, la politique de Vantiva est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Il n'y a pas eu de contribution en 2023.

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 75%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Un mandat a été donné à un fond externe pour appliquer cette stratégie.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 95%. L'actif de financement est composé de 26% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 68% d'obligations et équivalents de trésorerie, 2% d'instruments de capitaux propres et 4% d'immeubles.

9.2.4.2 Ventilation de la juste valeur par catégorie

	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
(en % et en millions d'euros)				
Trésorerie et équivalents	3%	3%	5	5
Actions	39%	50%	63	79
Titres de créances	44%	31%	71	50
Immobilier	0%	1%	0	2
Contrats d'assurance	15%	15%	24	25
Total	100%	100%	162	160

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Vantiva ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2023 le rendement réel des actifs s'est avéré positif à 7 millions d'euros (59 millions d'euros négatifs en 2022).

9.2.5 Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,01%	4,40%	4,70%	4,89%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1,25%	1,22%	N/A	N/A

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro*	3,17%	0,00%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	4,50%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA curve
Etats-Unis	4,60%	N/A	4,70%	Citigroup pension discount curve

(*) 3,70% retenue en Belgique

9.2.6 Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- Au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- Aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- Au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- Aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- Si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 8 millions d'euros ;
- Si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 8 millions d'euros ;
- Si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- Si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;

- Si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- Si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3 Paiements sur la base d'actions

Le Groupe peut accorder des rémunérations sur la base d'actions dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle de Black&Scholes peut également être utilisé pour évaluer la valeur des attributions soumises à certaines conditions de marché.

9.3.1 Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Vantiva

Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »

Les options relatives au plan MIP 2017 ont été annulées du fait de l'expiration du plan en juin et octobre 2023, par conséquent au 31 décembre 2023 plus aucunes options liées à des plans MIP ne sont en circulation.

Plan d'intéressement à Long Terme 2022 (LTIP 2022)

L'Assemblée générale du 6 septembre 2022, dans sa quatorzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 36 mois et est valable jusqu'au 6 septembre 2025. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 21 décembre 2022 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2022 et attribué gratuitement 2 665 074 droits à actions gratuites au profit du Directeur général.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 21 décembre 2025) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2025 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2023 (pesant pour 20%).

Conformément à l'autorisation donnée par la même Assemblée générale, le Conseil d'administration du 31 janvier 2023 a procédé à l'attribution de 7 995 223 actions de performance au bénéfice de membres du Comité exécutif dans les mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus. La période d'acquisition, commençant à la date de l'attribution, doit prendre fin également à son troisième anniversaire (soit initialement au 31 janvier 2026).

Plan d'intéressement à Long Terme 2023 (LTIP 2023)

L'Assemblée générale du 20 juin 2023, dans sa vingt-troisième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et est valable jusqu'au 20 août 2026. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 4% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 13 juillet 2023 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2023 et attribué gratuitement 13 981 244 droits à actions gratuites au profit du Directeur général et aux membres du Comité exécutif.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 13 juillet 2026) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2024, 2025 et 2026 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2026 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2024 (pesant pour 20%).

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous :

	Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments initialement accordés	Nombre d'instruments restants	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'instrument	Prix d'exercice / Valeur de l'action	Juste valeur estimée
LTIP 2022 (*)	Actions de performance	21 décembre 2022	2 665 074	2 665 074	1	décembre 2025	3 ans	0,19 euros	0,14 euros
LTIP 2023 (*)	Actions de performance	31 janvier 2023	7 203 758	7 203 758	7	Janvier 2026	3 ans	0,27 euros	0,22 euros
LTIP 2023 (*)	Actions de performance	13 juillet 2023	12 759 411	12 759 411	17	Juillet 2026	3 ans	0,22 euros	0,17 euros

(*) Plan de rétention dénommé « Long-Term Incentive Plan (LTIP) » (voir la description ci-avant).

9.3.2 Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2023 et 2022 :

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) / Valeur d'action
Nombre restant au 31 décembre 2021	5 876 387	3,74 <i>(compris entre 0 to 192)</i>
<i>Dont exerçables</i>	76 368	152,17
Attribuées (*)	2 665 074	0,19
Livrées (Plan d'actions gratuites)	(4 094 771)	2,60
Supprimées & autres	(1 750 253)	5,22
Nombre restant au 31 décembre 2022	2 696 437	1,00 <i>(compris entre 0 to 74)</i>
<i>Dont exerçables</i>	31 363	70,15
Attribuées (*)	19 529 099	0,24
Acquises	434 070	0,00
Supprimées & autres	(31 363)	70,15
Nombre restant au 31 décembre 2023	22 628 243	0,23 <i>(compris entre 0 to 0,19)</i>
<i>Dont exerçables</i>	-	-

(*) liés aux Plans d'Intéressement à Long Terme (LTIP) 2022 et 2023.

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

<i>(en % et en euros)</i>	Plans de stock-options octroyés en		
	déc-22	janv-23	juil-23
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation	0,19	0,27	0,22
Volatilité attendue	61%	61%	61%
Taux sans risque	2,00%	2,00%	2,00%
Ratio de dividende attendu	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur à la date d'estimation	0,14	0,22	0,17

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans d'actions de performances ayant une maturité à long terme incluent :

- La volatilité historique des actions Vantiva sur la période longue disponible ;
- Les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Vantiva. Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Vantiva observable à la date de début du plan.

9.3.3 Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à une charge de 0,9 million d'euros et une charge de 0,1 million d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. La contrepartie de cette charge a été créditée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, le solde des plans expirés s'élevant à 1,3 millions d'euros a été transféré en réserves consolidées en application des dispositions d'IFRS 2.

9.4 Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,5 millions d'euros en 2023 et 0.8 million en 2022. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2023 seront versés en 2024.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2023 et 2022) se détaillent comme suit sur les exercices 2023 et 2022 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾	7	7
Avantages à long-terme	1	3
Indemnités de départ ⁽²⁾	2	2
Paiements fondés sur des actions	0	1
Total	10	13

(1) 8 membres en 2023 et 9 membres en 2022.

(2) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2023 et 2022.

Enfin, les membres du Comité exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 2,2 millions d'euros.

10. Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de

la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1 Détail des provisions

	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
(en millions d'euros)						
Au 31 décembre 2022	19	18	24	10	-	70
Dotations	8	6	4	19	2	39
Reprises	(10)	(2)	(6)	(5)	-	(23)
Utilisations de l'exercice	(3)	(0)	(6)	(18)	-	(27)
Ecart de conversion et autres mouvements	(1)	(1)	-	(1)	(0)	(3)
Au 31 décembre 2023	13	21	16	6	2	56
Dont courant	13	8	2	5	2	30
Dont non courant	-	13	14	-	-	27

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

10.2 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Procédure fiscale au Brésil

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Vantiva conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents et a eu un jugement favorable à la cour de première instance. La Receita Federal Brasil (autorité fiscale fédérale) a fait appel et Vantiva est en attente du jugement de cet appel.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

Vantiva, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018:

- (i) A confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (15,8 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2023) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) A cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en décembre 2019.

Le 5 mars 2020, la Haute Cour Taiwanaise a statué sur la demande des 246 plaignants et a accordé 54,7 millions NTD (1,6 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2023) de dommages et intérêts à 24 plaignants. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême de Taiwan, le 11 mars 2022, la Cour suprême a renvoyé 222 demandes précédemment rejetées devant la Haute Cour (où le litige se poursuit) et a confirmé la décision de la Haute Cour de 54,7 millions de NTD (1,6 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2023).

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en avril 2022.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Vantiva et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2,3 milliards de NTD (70 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2023) ainsi que des intérêts de retard. Vantiva et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Vantiva a interjeté appel de cette décision auprès de la Haute Cour Taiwanaise en janvier 2020 et le 21 avril 2022, la Haute Cour a rendu un jugement pour 1,667 milliard de NTD (51 millions d'euros au taux de change au 31 décembre 2023) pour 1 112 plaintes. Cette décision est en appel devant la Cour suprême de Taiwan. En raison d'une saisie effectuée par l'Association de certains actifs de GE, GE a déposé auprès du tribunal de Taiwan une garantie bancaire de 3 milliards NTD (91,7 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2023).

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Vantiva ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Vantiva dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

Vantiva et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

États-Unis

En septembre 2019, Vantiva et d'autres défendeurs ont conclu des accords de règlement modifiés avec une classe de demandeurs acheteurs indirects dans lesquels la classe de demandeurs a accepté de restituer une petite partie des montants de règlement initiaux aux défendeurs, y compris Vantiva, en échange de l'exclusion des demandeurs de neuf États américains des accords transactionnels amendés. Les objections aux règlements modifiés ont été résolues en faveur des parties au règlement en appel. Le

16 septembre 2022, les avocats des plaignants représentant les acheteurs indirects n'ayant pas transigé ont déposé une requête pour relancer les plaintes de leurs clients contre plusieurs défendeurs proposés (à l'exception de Vantiva), mais cette requête a été retirée le 23 février 2023 en échange de l'accord de plusieurs de ces défendeurs proposés de retirer leur propre requête de sanctions contre les avocats ayant déposé la requête. Les affaires CRT sont donc toutes résolues en ce qui concerne Vantiva.

Europe

Depuis 2014, le Groupe se défend également avec d'autres accusés (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice intentées dans diverses juridictions nationales de pays européens, dans le sillage de la décision de la Commission Européenne de décembre 2012 qui avait condamné Vantiva à une amende de 38,6 millions d'euros résultant de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Les litiges toujours en cours sont les suivants :

- Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire a été engagée par le groupe Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, devant le tribunal de Oost Brabant, en vertu de la loi turque. La décision du tribunal de Oost Brabant en date du 17 janvier 2024 a rejeté le bien fondé des demandes du groupe Vestel à l'encontre de Technicolor/vantiva et les autres défendeurs LG Samsung(à l'exception de TTD et TDP).
- En Turquie où Vestel avait initialement intenté une procédure judiciaire que le tribunal de première instance puis la cour d'appel régionale ont rejetée. En février 2021, Vestel a formé un pourvoi devant la Cour Suprême de Turquie toujours en cours.

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus en raison de la complexité des procédures et de l'applicabilité du droit communautaire à ce litige.

Transactions : Vantiva se défendait également (i) dans une affaire au Royaume-Uni contre Arcelik, un fabricant turc, qui a été transigée en février 2020, (ii) deux litiges contre trois anciens fabricants allemands de téléviseurs (Grundig et Loewe/Metz) en vertu du droit allemand qui ont été transigés en décembre 2020, et (iii) trois litiges aux Pays-Bas contre trois fabricants brésiliens de téléviseurs qui ont été également transigés en novembre 2021.

Questions environnementales

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Vantiva a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. En 1992, le site a été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement (« ALPE ») de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont en cours. L'ALPE et TCETVT poursuivent leurs discussions sur le périmètre des travaux à engager. Vantiva a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1 Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

(en millions d'euros)	2023	2022
Augmentation de la dette financière non courante ⁽¹⁾	0	356
Remboursement de la dette non courante aux créanciers ⁽²⁾	(1)	(1 138)
Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante	(1)	(782)
Augmentation de la dette financière courante	83	0
Remboursement de la dette courante aux créanciers ⁽³⁾	(25)	(22)
Flux de trésorerie liés à la dette financière courante	58	(22)
Augmentation de capital ⁽⁴⁾	(1)	284
Frais liés aux opérations de financement et autres ⁽⁵⁾	6	1
IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES	63	(518)
Augmentation de la dette financière ⁽⁶⁾	(0)	575
Remboursement de la dette aux créanciers ⁽⁷⁾	(3)	(31)
IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ABANDONNEES	(4)	544

⁽¹⁾ En 2022, l'augmentation de la dette financière est liée à 375 millions d'euros de financement fourni par Barclays et Angelo Gordon diminué des primes d'émissions et des frais.

⁽²⁾ En 2022, remboursement de la dette de Sauvegarde.

⁽³⁾ En 2023, 25 millions d'euros liés au remboursement de dette des contrats de location

En 2022, 22 millions d'euros liés au remboursement de dette des contrats de location

⁽⁴⁾ Les frais payés liés à l'acquisition de Home Networks ont été comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour 0,7 millions d'euros en 2023. En 2022, Vantiva a augmenté son capital dans le cadre de son refinancement

⁽⁵⁾ Les frais payés liés aux opérations de financement du groupe ont été comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour 6 millions d'euros en 2023. En 2022, il s'agissait principalement des frais payés liés au refinancement de la dette du groupe comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour 5 millions d'euros

⁽⁶⁾ Le 15 septembre 2022, un crédit à terme à taux variable de 623 millions d'euros a été émis pour TCS, cette opération faisant partie du plan de refinancement.

⁽⁷⁾ En 2023, 3 millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de bail
En 2022, 27 millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de bail

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

(en million d'euros)	31-déc-22	Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾	Variations sans impact sur les flux de trésorerie						31-déc-23
			Variation des contrats de location	Ajustement IFRS	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Variation de périmètre	Transfert courant - non courant	
Dettes financières non courantes	363	(1)	-	5	24	(0)	-	-	391
Dettes financières courantes	1	83	-	-	6	2	-	-	92
TOTAL DETTES FINANCIERES	364	82	-	5	30	2	-	-	483
Dettes de loyers non courantes	44	(28)	21	-	-	(2)	-	1	37
Dettes de loyers courantes	23	(0)	(0)	-	-	(0)	-	(1)	22
TOTAL DETTES DE LOYERS	66	(28)	21	-	-	(2)	-	(0)	58

(1) En 2023, 83 millions d'euros sont liés au prêt à court terme.

(en million d'euros)	31 déc-21	Flux de trésorerie de la dette financière ⁽¹⁾	Variations sans impact sur les flux de trésorerie						31-déc-22
			Variation des contrats de location	Effet de la restructuration financière	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Transfert courant - Non courant		
Dettes financières non courantes	1 025	(222)	-	76	44	5	(565)	-	363
Dettes financières courantes	17	11	-	-	(14)	0	(15)	-	1
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 042	(211)	-	76	29	6	(580)	-	364
Dettes de loyers non courantes	145	(39)	66	-	-	10	(145)	6	44
Dettes de loyers courantes	48	(10)	3	-	-	1	(12)	(6)	23
TOTAL DETTES DE LOYERS	192	(49)	69	-	-	11	(157)	0	66

(1) En 2022, 544 millions d'euros sont liés à des activités abandonnées.

11.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Vantiva et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Ces garanties n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Ces engagements (lettres de crédit) représentent 7 millions d'euros à fin 2023.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Solutions logistiques peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance.

Diverses garanties ont également été données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement.

12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

12.1 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;

- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;

- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Conformément à la norme IFRS 5, la ligne résultat des activités arrêtées ou en cours de cession présentée dans le compte de résultat consolidé de Vantiva et la ligne trésorerie nette utilisée dans les activités abandonnées du tableau des flux de trésorerie consolidé comprennent :

- Le résultat et les flux de trésorerie ultérieurs restants des activités cédées en 2022 de Technicolor Creative Studios;
- Les résultats et les flux de la trésorerie ultérieurs restants des activités cédées en 2022 de l'activité de Licences de Marques;
- Les autres activités abandonnées concernent les impacts ultérieurs restants des activités cédées ou abandonnées telles que les activités Tubes Cathodiques de 2004 et 2005.

12.1.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre							
	2023	Technicolor Creative Studios	Licences de Marques	Autre	2022	Technicolor Creative Studios	Licences de Marques	Autre
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION								
Chiffre d'affaires	0	(0)	0	0	630	623	6	0
Coût de l'activité	(0)	1	(0)	(1)	(542)	(542)	(0)	0
Marge brute	(0)	1	0	(1)	88	82	6	(0)
Frais commerciaux et administratifs	1	1	(0)	(0)	(64)	(60)	(1)	(3)
Frais de recherche et développement	(1)	(0)	0	(1)	0	0	(0)	(0)
Coûts de restructuration	(2)	(2)	-	(0)	(2)	(3)	0	1
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	0	-	-	0	(2)	(1)	-	(1)
Net gain on Technicolor Creative Studios divestiture	-	-	-	-	633	633	-	-
Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques	-	-	-	-	57	-	57	-
Autres produits (charges)	1	(2)	-	3	(1)	(2)	(0)	1
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(3)	0	2	709	650	62	(2)
Charges financières nettes	(1)	(4)	3	0	(11)	(13)	2	(0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les résultats	0	(0)	0	0	(17)	(17)	(0)	(0)
Résultat net	(2)	(7)	3	2	680	619	63	(2)

12.1.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre							
	2023				2022			
	TOTAL	Technicolor Creative Studios	Licences de Marques	Autre	TOTAL	Technicolor Creative Studios	Licences de Marques	Autre
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	(7)	3	2	680	619	63	(2)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>								
Amortissements d'actifs	0	0	-	0	64	63	-	1
Variation nette des provisions	(6)	(2)	-	(4)	(1)	3	(0)	(4)
Gain sur la déconsolidation de l'activité Technicolor Creative Studios	-	-	-	-	(633)	(633)	0	-
Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques	-	-	-	-	(57)	-	(57)	-
(Gain) pertes sur cessions d'actifs	0	-	-	0	1	0	0	0
Charges (produits) d'intérêts	0	(0)	-	0	14	13	-	0
Autres (dont impôts)	1	0	0	0	13	13	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	5	5	0	(0)	(86)	(77)	4	(13)
Intérêts payés sur dettes de loyers	(0)	-	-	(0)	(10)	(10)	-	(0)
Intérêts payés	0	-	-	0	(1)	(1)	-	0
Intérêts reçus	0	0	-	-	1	1	-	0
Impôts payés sur les résultats	1	2	(0)	(0)	(17)	(17)	(0)	0
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (I)	(1)	(2)	3	(2)	(32)	(24)	10	(18)
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(16)	(16)	-	-	(4)	(0)	(0)	(4)
Effet de la déconsolidation de l'activité Technicolor Creative Studios	-	-	-	-	(52)	(52)	-	-
Effet de la cession de l'activité Licences de Marques	-	-	-	-	88	-	88	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(0)	-	-	(0)	(25)	(25)	-	(0)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	1	1	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement	-	-	-	-	(19)	(19)	-	-
Remboursement de trésorerie mise en nantissement	1	-	-	1	2	(0)	-	2
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (II) (1)	(15)	(16)	-	1	(10)	(95)	88	(2)
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	575	153	-	422
Remboursement des dettes de loyers	(3)	-	-	(3)	(27)	(25)	-	(2)
Remboursement des dettes financières	(0)	-	-	(0)	(3)	(3)	-	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (III)	(4)	-	(0)	(4)	544	136	-	408
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (I+II+III)	(20)	(18)	3	(5)	502	17	98	387

12.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif (ou groupe destiné à être cédé), il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;
- sa vente est hautement probable dans un délai d'un an.

En conséquence, cet actif (ou groupe destiné à être cédé) est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte au passif.

Pour le Groupe, seuls les actifs répondant aux critères ci-dessus et faisant l'objet d'une décision de cession formelle à un niveau de direction approprié sont classés en actifs destinés à être cédés. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- l'actif (ou groupe destiné à être cédé) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs destinés à être cédés	1	1
Passifs destinés à être cédés	-	-

Au 31 décembre 2023, les actifs destinés à être cédés s'élèvent à 1 million d'euros comme en 2022 et comprennent les actifs de droit d'usage immobiliers offerts à la sous-location à long terme ou en renégociation avec le bailleur.

13. Evénements postérieurs à la clôture

13.1 CommScope acquisition

Le 9 janvier 2024, le groupe a finalisé l'acquisition de la division Home Networks de CommScope, une entreprise américaine d'appareils fournissant des solutions de connectivité résidentielle et de décodeurs vidéo. L'acquisition de CommScope Home Networks représente une transaction transformationnelle pour Vantiva, car elle augmentera de manière significative les capacités de Vantiva dans le domaine de la maison connectée.

L'acquisition a été finalisée par l'émission de 134,7 millions d'actions Vantiva. La juste valeur des capitaux propres transférés, basée sur la valeur de clôture au 9 janvier 2023 s'élève 16 millions d'euros.

Après cette acquisition, CommScope est le premier actionnaire du groupe Vantiva.

Le groupe procède actuellement à un examen de son bilan d'ouverture et l'allocation du prix d'acquisition avec des experts en évaluation et des comptables externes. À la date de la clôture, le groupe n'était pas en mesure de déterminer la valeur du passif lié au complément de prix, des actifs incorporels, ni de certains passifs éventuels et engagements onéreux en raison de la finalisation tardive du processus budgétaire et des vérifications préalables en cours. En outre, le groupe est toujours en train d'examiner le caractère recouvrable ou l'avantage économique de certains actifs à court terme (principalement des comptes débiteurs d'environ 250 millions de dollars et des stocks d'environ 100 millions de dollars). Les dettes représentent environ 200 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires total du groupe combiné s'est élevé à 3112 millions d'euros (1 120 millions de dollars en 2023 déclarés par CommScope pour la division Home Networks).

CommScope a déclaré pour 2023 une perte d'exploitation de 607 millions de dollars (US GAAP) provenant de l'activité abandonnée de Home Networks, dont 567 millions de dollars d'éléments non monétaires (principalement des dépréciations d'actifs). Le total des bénéfices combinés avant intérêts et impôts n'a pas pu être déterminé de manière fiable en IFRS, en raison de l'incertitude liée à la détermination des dépenses capitalisées et à la garantie de la base des dépenses allouées.

À ce stade, il est probable que ce regroupement aboutisse à une acquisition à des conditions avantageuses et à un écart d'acquisition négatif (badwill). Si un écart d'acquisition négatif est confirmé, il s'expliquerait principalement par les investissements nécessaires et/ou les frais de restructuration futurs qui seraient pris en compte par tout acteur du marché.

13.2 Remboursement du prêt à court terme

En février 2024, le prêt à court terme de 85 millions d'euros a été partiellement remboursé (48 millions d'euros, dont 42,5 millions d'euros de montant principal, d'intérêts et de frais existants cumulés à ce jour). Vantiva a convenu avec les prêteurs de repousser la date remboursement de mars 2024 à juin 2024.

13.3 Changement de gouvernance

Le 8 février 2024, Brian Shearer, à la tête des European Credit Solutions chez Angelo, Gordon & Co, L.P. ("TPG Angelo Gordon"), a été nommé Administrateur et Président du Conseil d'administration de Vantiva en remplacement de Richard Moat.

14. Honoraires des commissaires aux comptes

	Deloitte		Mazars		Total	
(en milliers d'euros)	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
▪ Vantiva SA	651	768	716	889	1 367	1 657
▪ Filiales	835	620	785	737	1 620	1 357
Sous-total	1 486	1 387	1 501	1 626	2 987	3 013
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires ⁽¹⁾						
▪ Vantiva SA	151	136	131	230	282	366
▪ Filiales	-	18	-	22	-	40
Sous-total	151	154	131	252	282	406
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité ⁽²⁾						
▪ Vantiva SA	0	0	0	0	0	0
▪ Filiales	8	9	-	0	8	9
Sous-total	8	9	0	0	8	9
TOTAL	1 645	1 550	1 632	1 878	3 277	3 428

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation de capital et sur les opérations de refinancement en 2023 et 2022 et autres services requis par textes légaux et réglementaires.

(2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Vantiva ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Vantiva (% arrondi à la première décimale)	
	2023	2022
<i>Consolidées par intégration globale</i>		
Vantiva SA 10 Boulevard Grenelle, 75015 Paris (France)	Société mère	Société mère
<i>Maison Connectée</i>		
Beijing Vantiva Management Co., Limited (Chine)	100,0	100,0
Technicolor Asia Limited (Hong-Kong) ⁽¹⁾	0,0	100,0
Technicolor Brasil Midia e Entretenimento Ltda. (Brésil) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Technicolor Connected Home Mexico S.A. De C.V. (Mexique) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva India Private Limited (Inde)	100,0	100,0
Vantiva USA LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva Technologies SAS (France)	100,0	100,0
Vantiva Technologies Australia Pty Ltd (Australie)	100,0	100,0
Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva Technologies Canada Inc. (Canada)	100,0	100,0
Technicolor Japan K.K. (Japon) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva Korea Yuhan Hoesa (République de Corée)	100,0	100,0
<i>SCS</i>		
Technicolor Disc Services International Limited (Royaume-Uni) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Technicolor Distribution Services France (France) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Technicolor Distribution Australia Pty Limited (Australie) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva Global Logistics, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva Supply Chain Solutions, Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva SCS Nashville, LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Technicolor Milan SRL (Italie) ⁽¹⁾	100,0	100,0

Technicolor Polska Sp.Z.O.O (Pologne) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva SCS Export De Mexico (Mexique)	100,0	100,0
Technicolor Pty Limited (Australie) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva SCS Memphis, Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
Corporate & Autres		
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100,0	100,0
Gallo 8 (France)	100,0	100,0
RCA Trademark Management (France)	100,0	100,0
Société Française d'Investissement et d'Arbitrage Sofia (France)	100,0	100,0
Tech 9 (France)	100,0	100,0
Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd (Singapour) ⁽¹⁾	100,0	100,0
Vantiva Treasury USA LLC (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva USA Shared Services Inc. (Etats-Unis)	100,0	100,0
Vantiva GBS Polska sp. z o.o. (Pologne)	100,0	0,0
Vantiva Smart Spaces USA LLC. (Etats-Unis)	100,0	0,0
<hr/>		
Consolidées par mise en équivalence		
3DCD LLC (Etats-Unis)	50,0	50,0
Techfund Capital Europe FCPR (France)	19,8	19,8
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49,0	49,0
Technicolor Creative Studios	0,0	35,0

(1) Changement de noms de Technicolor à Vantiva en cours